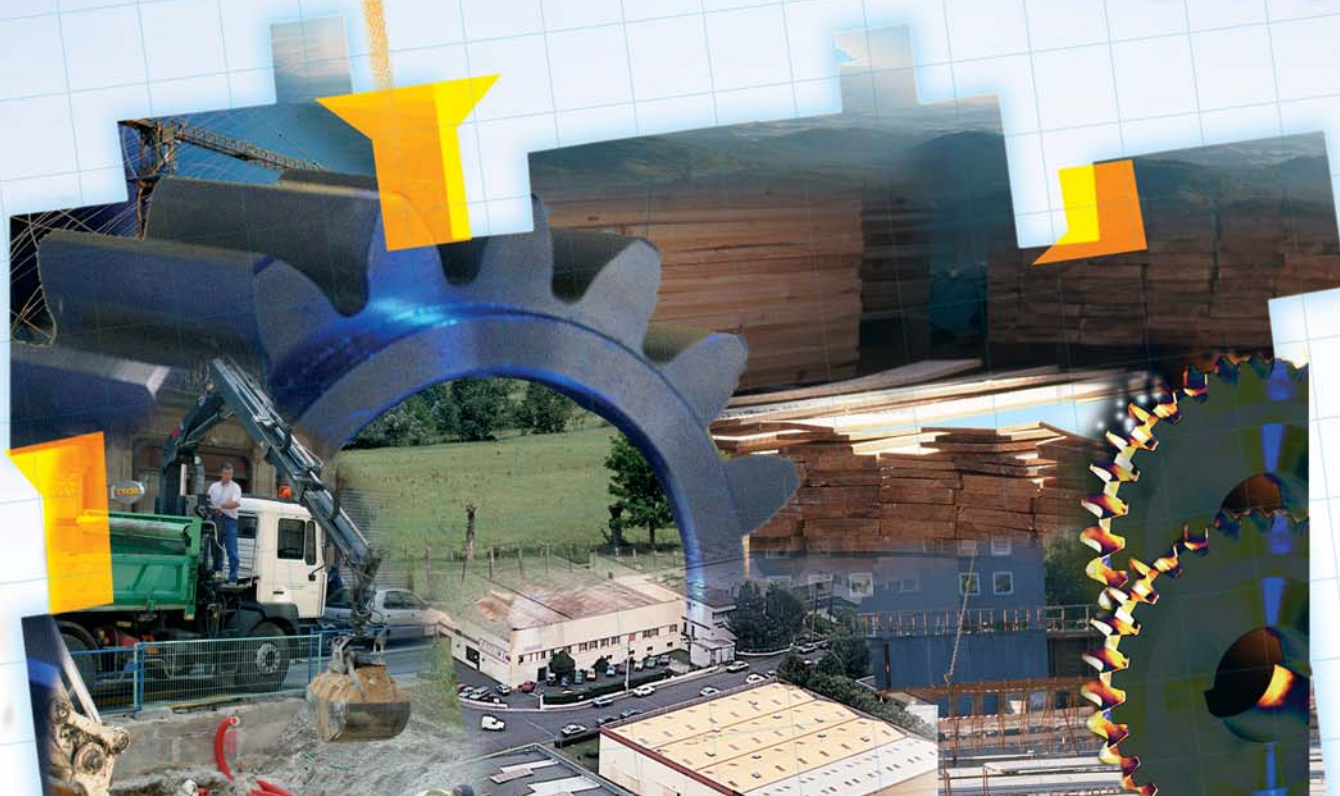


Les Dossiers

n° 32
mai 2011

L'année économique et sociale

→ 2010



L'année 2010 aura été marquée par une reprise économique attendue mais hésitante. Cette publication permettra au lecteur d'apprécier les évolutions de l'Auvergne à l'aune des résultats de l'ensemble de la France et de mesurer les forces et les faiblesses de notre région.

L'Année économique et sociale est le fruit d'un travail conjoint de la direction régionale de l'Insee, de plusieurs services régionaux de l'État et d'organismes consulaires. Réunies dans cet ouvrage, leurs contributions mettent en valeur la complémentarité et la richesse des informations détenues par chacun des partenaires.

Coordonné et publié par la direction régionale de l'Insee, ce bilan de l'année 2010 a été réalisé avec la participation de :

*L'Agence régionale de santé,
la Banque de France,
la Chambre régionale de Commerce et d'Industrie,
la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt,
la Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi,
la Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale,
le Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand.*

Je remercie tous les auteurs qui ont contribué à la réalisation de cette publication.

*Michel GAUDEY
Directeur régional de l'Insee*

Directeur de la publication

> Michel GAUDEY
Directeur régional de l'INSEE

Rédaction en chef

> Gilbert CHOLET
> Daniel GRAS

Composition et mise en page

> Insee

www.insee.fr/auvergne

> Toutes les publications accessibles en ligne

Création maquette

> Free Mouse 06 87 18 23 90

Crédit photo

> INSEE Auvergne



3, place Charles de Gaulle
BP 120
63403 Chamalières Cedex
Tél. : 04 73 19 78 00
Fax : 04 73 19 78 09

Sommaire

L'année économique et sociale

2010

Conjoncture

<i>Synthèse nationale</i>	p. 2
<i>Synthèse régionale</i>	p. 3
<i>Chronique des événements</i>	p. 4

Secteurs

<i>Industrie</i>	p. 5
<i>Construction</i>	p. 6
<i>Agriculture</i>	p. 8
<i>Commerce</i>	p. 10
<i>Transports</i>	p. 12
<i>Commerce extérieur</i>	p. 14
<i>Tourisme</i>	p. 15
<i>Créations d'entreprises</i>	p. 17

Population

<i>Emploi</i>	p. 19
<i>Chômage</i>	p. 20
<i>Politiques de l'emploi</i>	p. 21
<i>Enseignement</i>	p. 23
<i>Santé</i>	p. 25
<i>Action sociale</i>	p. 27

En 2010 le produit intérieur brut augmente de 1,5 % après avoir reculé de 2,5 % l'année précédente. Cette croissance est portée par les dépenses de consommation des ménages (+ 1,7 %) mais leur pouvoir d'achat, entaché par la hausse des prix de fin d'année progresse moins fortement (+ 1,2 %). L'investissement diminue de 1,6 % mais moins qu'en 2009 (- 7,0 %). Cette baisse reste plus sensible pour les ménages (- 2,2 %) que les entreprises (- 1,3 %). L'emploi marchand redémarre sans compenser encore les nombreuses pertes d'emplois de 2009.

Les chocs passent, l'activité résiste

En moyenne, sur l'année 2010, le produit intérieur brut (PIB) en volume* augmente de 1,5 %, après la plus forte baisse depuis l'après-guerre en 2009 (- 2,5 %). Les exportations progressent de 10,1 % (- 12,1 % en 2009) tandis que les importations augmentent de 7,8 % (après - 10,6 %). Ainsi, le solde commercial contribue à la croissance à hauteur de + 0,4 point (- 0,2 point en 2009). En 2010, les variations de stocks contribuent pour + 0,1 point à l'évolution du PIB, alors qu'elles ont très fortement contribué à la récession de 2009 (- 1,8 point).

Une consommation des ménages dynamique

Les dépenses de consommation des ménages progressent en 2010, + 1,7 %, après + 0,6 % en 2009. Les achats d'automobiles ont fortement accéléré au 4^e trimestre avant la fin programmée du dispositif de prime à la casse. La fin d'année a également été marquée par une très nette accélération des dépenses en énergie (+ 2,7 %).

Le pouvoir d'achat des ménages a moins progressé

Le pouvoir d'achat des ménages progresse de 1,2 % en moyenne annuelle. En 2009, l'augmentation avait été plus forte (+ 1,6 %). La progression du pouvoir d'achat par unité de consommation, qui permet de le ramener à un niveau individuel moyen, passe de + 0,8 % en 2009 à + 0,4 % en 2010. Le revenu disponible brut (RDB) nominal des ménages accélère sensiblement (+ 2,4 % ; + 1,1 % en 2009) avec le redressement des revenus d'activité. Mais cette progression est entachée par la hausse des prix à la consommation (+ 1,2 % ; - 0,6 % en 2009).

La contraction de l'investissement se réduit

En 2010, l'investissement diminue de 1,6 % alors qu'il reculait de 7,0 % l'année précédente. L'investissement des ménages se contracte de 2,2 % alors qu'il enregistrait un recul de 8,7 % en 2009. L'investissement des entreprises a légèrement baissé, de 1,3 % en moyenne annuelle, après une forte chute en 2009 (- 7,9 %). Le recul significatif des dépenses en construction (- 11,0 %) a plus que compensé la reprise des investissements productifs (+ 3,5 %) et en services (+ 1,2 %), qui est survenue dès le début de l'année 2010.

L'emploi marchand s'améliore

L'emploi marchand a redémarré en 2010 (+ 0,8 %) compensant pour plus du tiers les pertes d'emplois de 2009 (- 2,1 %). Pendant la crise, l'ajustement de

l'emploi à la baisse de l'activité a été moins fort qu'attendu. La reprise de l'emploi début 2010 a, quant à elle, été plus rapide que les comportements passés le laissaient attendre. Cette bonne tenue, relative, de l'emploi s'est traduite par une forte baisse de la productivité bien en deçà du niveau prévalant avant la crise.

Si elles se sont nettement accentuées pendant la récession, les pertes d'emploi dans l'industrie ont retrouvé début 2010 un rythme proche de celui qui prévalait avant la crise (- 41 000 postes au 1^{er} semestre 2010). Elles ont été moins nombreuses au second semestre (- 20 000), avec le redressement de l'activité industrielle. Au total, la baisse des effectifs a donc été nettement moins marquée en 2010 que l'année précédente : - 61 000 emplois (- 1,8 %), après - 172 000 (- 4,9 %). L'amélioration de la conjoncture de l'emploi dans l'industrie est également visible dans l'évolution du nombre d'intérimaires en mission dans le secteur. Celui-ci avait chuté pendant la crise, mais il a rebondi début 2009. Toutefois, le nombre d'intérimaires industriels reste, fin 2010, inférieur à son niveau d'avant-crise. Au total, le volume d'emplois utilisés dans l'industrie, y compris intérimaires, a progressé en 2010 (+ 8 000 postes, soit + 0,2 %).

L'emploi dans la construction a reculé au cours de l'année 2010 (- 10 000 postes soit - 0,7 %). Il s'était déjà fortement contracté en 2009 (- 46 000 emplois, soit - 3,1 %).

L'emploi intérimaire est comptabilisé dans le secteur tertiaire indépendamment du secteur dans lequel sont réalisées les missions d'intérim. Avec la reprise de l'intérim, le secteur tertiaire a ainsi été le premier secteur à créer à nouveau des emplois, dès le 4^e trimestre 2009. En 2010, l'emploi dans le tertiaire marchand a été très dynamique : 195 000 postes ont été créés (+ 1,8 %), dont 97 000 en intérim, après 115 000 destructions de postes en 2009 (- 1,0 %).

Des échanges extérieurs dynamiques

Après la chute de 2009, les échanges repartent en 2010. Ils sont tirés par les biens intermédiaires, dans un contexte de hausse du cours des matières premières industrielles, et les biens d'équipements. Les exportations bénéficient plus particulièrement du dynamisme exceptionnel de l'aéronautique et du regain de l'automobile. Toutefois l'alourdissement de la facture énergétique, lié à la hausse du prix du pétrole et du gaz, explique le creusement du déficit nominal d'environ 8 milliards. ■

* Les volumes sont mesurés aux prix de l'année précédente chaînés et corrigés des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables (CVS-CJO).

Extraits de :

- ▶ « Les chocs passent, l'activité résiste », Note de conjoncture, mars 2011, Insee
- ▶ « Comptes nationaux trimestriels - Premiers résultats du 4^e trimestre 2010 », Informations rapides, n° 40, février 2011, Insee
- ▶ « Comptes nationaux trimestriels - Résultats détaillés du 4^e trimestre 2010 », Informations rapides, n° 77, mars 2011, Insee

En Auvergne, la situation s'améliore après la contraction de l'activité apparue en 2008. Ainsi, 2010 est une meilleure année pour l'agriculture, l'industrie, la construction et dans une moindre mesure pour le commerce. L'emploi salarié progresse à un rythme proche de celui du niveau de la France métropolitaine. Cependant, les effets des mesures de soutien au marché de l'automobile semblent s'essouffler et le nombre d'immatriculations de voitures particulières diminue.

Du mieux après la crise

Après la récession de 2009, le chiffre d'affaires de l'industrie auvergnate se redresse en 2010 (+ 7,8 %). Les volumes d'affaires industriels à l'exportation augmentent de 9,5 % par rapport à l'année précédente. Cette progression situe l'industrie de l'Auvergne dans le premier quart des régions françaises et témoigne de la compétitivité du tissu industriel auvergnat.

L'année 2010 est aussi une meilleure année pour la construction en Auvergne. Le nombre de logements autorisés repart à la hausse après trois années de baisse. Le secteur collectif augmente fortement (+ 70,6 %) et le secteur individuel progresse de 14,0 %. Les mises en chantier présentent une relative stabilité avec une diminution de 6,8 % des ouvertures de chantier de maisons individuelles et une hausse de 7,1 % pour les appartements. Les bâtiments non résidentiels enregistrent une diminution annuelle des autorisations de 8,5 %, avec toutefois des locaux de stockage ou d'artisanat orientés à la hausse.

Dans le secteur des transports, les effets des mesures de soutien au marché de l'automobile semblent s'essouffler en 2010. Le nombre d'immatriculations de voitures particulières diminue de 4,8 % par rapport à l'année précédente. La prime à la casse a cependant entraîné le rajeunissement du parc automobile auvergnat par le renouvellement des véhicules de 6 ou 7 ans d'âge. La tendance à la hausse des immatriculations de véhicules industriels observée au deuxième semestre 2009 se confirme en 2010. Le marché du véhicule utilitaire routier après avoir accusé les effets de la crise semble se redresser sans toutefois retrouver son niveau de 2008.

Dans le commerce, succédant à une année 2009 difficile, 2010 n'a pas fait preuve d'une croissance spectaculaire. Un constat sans surprise tel que la majorité des commerçants de la région l'avait prévu. La consommation retrouve un relatif dynamisme dans les secteurs alimentaire et culture-sports-loisirs, mais la vraie reprise se fait toujours attendre.

Dans l'agriculture, la reprise des prix agricoles dans de nombreux secteurs, la baisse du coût des moyens de production et l'augmentation des subventions dans plusieurs filières sont autant de facteurs qui devraient conduire à une évolution positive mais contrastée du revenu agricole 2010.

Un excédent de la balance commerciale gonflé par les exportations

En 2010 l'Auvergne se situe au 18^e rang des régions françaises tant à l'exportation qu'à l'importation, avec une part de 1,6 % des exportations et de 1,1 %

des importations nationales. Le bon résultat obtenu cette année classe le solde commercial de l'Auvergne au 8^e rang des régions françaises. Il est imputable au rebond des exportations de la région, qui ont atteint un niveau supérieur à celui d'avant la crise. Globalement, les exportations (6,256 milliards d'euros) ont progressé d'un peu plus de 10 %, en léger retrait par rapport à la performance nationale (+ 13,6 %), mais leur repli plus modeste en 2009, leur permet d'atteindre en 2010 un niveau supérieur à celui d'avant la crise, contrairement aux exportations nationales. Les importations (5,128 milliards d'euros) progressent de 3,5 %, bien en deçà de la progression nationale (+ 13,8 %).

Hausse modérée des créations d'entreprises

Au cours de l'année 2010, 9 340 entreprises ont été créées en Auvergne, soit 2,2 % de plus que l'année précédente. Contrairement à 2009, le bilan régional se situe nettement en deçà de la moyenne nationale (+ 7,2 %). À l'issue de sa seconde année d'existence, le régime de l'auto-entreprise constitue la base de plus de la moitié des projets régionaux ou nationaux. Ce type de création augmente de 5,5 % par rapport au résultat de 2009 en Auvergne et de 12,4 % à l'échelon national. Les autres formes de création sont en recul de 2,0 % sur un an. Les créations d'entreprises sont à la hausse dans le Puy-de-Dôme et l'Allier.

Amélioration du marché du travail

En 2010, après deux années de baisse sensible, l'emploi salarié marchand progresse en Auvergne à un rythme proche de celui du niveau de la France métropolitaine (+ 1,0 % contre 0,8 %). La reprise, timide au premier semestre, se renforce ensuite. La croissance est portée par les services marchands, en particulier par l'intérim qui progresse fortement.

L'année 2010 s'achève sur une relative amélioration du marché du travail auvergnat. Le taux de chômage s'établit à 8,1 %, soit 0,4 point de moins qu'en 2009. À l'échelon national, il atteint 9,2 %. L'Auvergne se situe au 4^e rang des régions métropolitaines présentant le plus faible taux de chômage après la Bretagne (7,7 %), le Limousin (7,9 %) et les Pays de la Loire (7,9 %). Cependant, la situation de l'Allier et de certaines zones d'emploi demeure préoccupante.

En 2010, l'État a maintenu sa politique de soutien à l'emploi et a renforcé les dispositifs spécifiques des politiques d'emploi en particulier au cours du premier semestre. Ainsi, près de 21 800 nouveaux bénéficiaires ont bénéficié d'une aide publique à l'insertion soit 2 000 de plus que l'année précédente. L'alternance connaît une forte progression, en particulier pour les contrats de courte durée.

Une saison touristique satisfaisante

Le tourisme auvergnat affiche des résultats satisfaisants. Après une année 2009 difficile, la fréquentation des hôtels repart à la hausse grâce au retour des touristes étrangers. Dans l'hôtellerie de plein air elle est toujours en augmentation. ■

Daniel GRAS, Insee

En 2010, quelques secteurs de l'industrie régionale ont encore été mis à l'épreuve, avec des emplois menacés ou supprimés. Néanmoins pour d'autres, des perspectives prometteuses sont apparues. En début d'année, la nouvelle organisation territoriale de l'État est entrée en vigueur.

L'État en mouvement

La nouvelle organisation territoriale de l'État est entrée en vigueur en janvier 2010. La réforme, engagée dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), a pour objectif de renforcer l'unité d'action de l'État, de rendre son organisation plus lisible pour l'usager et de rationaliser son fonctionnement. Une refonte en profondeur a eu lieu en Auvergne puisque le nouveau schéma ne compte plus que huit directions régionales au lieu de vingt précédemment. Au niveau politique, en mars, René Souchon est réélu président du Conseil régional d'Auvergne.

Tourisme et aménagement du territoire

Le parc animalier Scénoparc iO qui devait être un pilier du tourisme cantalien est fermé définitivement en juillet. À l'inverse, l'Aventure Michelin, exposition clermontoise qui retrace 120 années de vie de l'entreprise a reçu 100 000 visiteurs en deux ans d'existence.

Le pays du Grand Clermont et les deux parcs naturels régionaux signent un « texte d'engagement commun » définissant l'avenir des trois territoires. Un opérateur ferroviaire de proximité (OFF) est créé en Auvergne. Une partie de l'activité fret de proximité de la SNCF sera assurée par Ferovergne, opérateur privé rassemblant des transporteurs et des chargeurs.

Encore des difficultés dans l'industrie

En 2010, un certain nombre d'entreprises industrielles ont rencontré de graves difficultés. En février, le tribunal de commerce de Cusset prononce la liquidation judiciaire de l'entreprise Maître de Rongères, dans l'Allier, qui comptait près de cinquante salariés. À Moulins, la Somab, fabricant de machines-outils, licencie une dizaine de salariés en avril. En juin, la Cerm, fabricant de moules, employant une trentaine de salariés à Saint-Victor se retrouve en liquidation judiciaire. Deux mois plus tard, la fonderie de pièces en aluminium pour l'automobile Bréalou installée à Vaux est placée sous la tutelle d'un administrateur judiciaire pour une durée de six mois. En janvier 2011, elle est reprise par le groupe américain Diversified Machine Inc (DMI) ; plus de cent emplois devraient être supprimés. En octobre, le groupe Bonna Sabla annonce qu'il fermera en 2011 son usine de Diou, spécialisée dans la fabrication de pièces en béton ; une trentaine d'emplois sont menacés.

En Haute-Loire, les Tanneries du Puy, placées en redressement judiciaire le 1^{er} avril obtiennent en septembre un délai supplémentaire de six mois pour trouver un repreneur.

Dans le Puy-de-Dôme, le groupe pharmaceutique américain Merck Sharp et Dohme-Chibret an-

nonce en juin un plan de suppression d'emplois dans l'Hexagone. À Riom, la centaine d'emplois du laboratoire de Schering-Plough pourrait être concernée. En juillet, la liquidation judiciaire de l'entreprise Cartona Pack (productrice de cartons d'emballage) installée à Clermont-Ferrand entraîne la suppression d'une trentaine d'emplois.

Mais aussi des perspectives

En juin, dans l'Allier, le groupe Adisseo annonce un plan d'investissement de 100 millions d'euros dans quatre de ses usines, dont celle de Commentry qui fabrique de la vitamine A et de la méthionine pour l'alimentation des animaux d'élevage. Le même mois, l'équipementier automobile Bosch annonce un plan d'investissement de 30 millions d'euros sur son site de Moulins. En juillet, le groupe Dachser, spécialiste européen de la messagerie, débute les travaux d'implantation de sa troisième plateforme logistique européenne à Commentry. Plus d'une centaine d'emplois sont prévus. En novembre, trois projets d'entreprises bourbonnaises sont désignés pour bénéficier de la prime d'aménagement du territoire. Environnement recycling et Recyclea à Domérat et Polival à Montluçon devraient créer 141 emplois. Dans le Puy-de-Dôme, Aubert et Duval et son partenaire l'entreprise UKTMP basée au Kazakhstan posent en avril la première pierre de leur future usine de transformation de lingots de titane Ukad à Saint-Georges-de-Mons. Une soixantaine d'emplois sont annoncés. L'entreprise aéronautique clermontoise Slicom est autorisée en mai, par le tribunal de commerce, à reprendre Auvergne aéronautique. Cette société, qui possède deux sites à Aulnat et Cournon-d'Auvergne, avait été mise en redressement judiciaire en mars. En juin, la maroquinerie Pierre Cotte annonce la création de 80 emplois sur quatre ans sur son site de Lezoux. En juillet, la société thiernoise Preciturn (ex Dapta) sort de la procédure de redressement judiciaire dans laquelle elle se trouvait depuis septembre 2009. Avia association regroupant des industriels aéronautiques d'Auvergne et du Massif central intègre le Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (GIFAS). Cela devrait permettre à de petits industriels de s'insérer dans cette structure par l'intermédiaire d'Avia. Le groupe Rio Tinto Alcan cède en août sa division « produits usinés » dont l'usine d'Issoire fait partie, au fonds de pension américain Apollo et à l'État, via le fonds stratégique d'investissement. Un mois plus tard, Michelin lance une augmentation de capital de 1,2 milliard d'euros pour accélérer son développement et annonce que le groupe recrutera un millier de personnes en 2011. Toujours en septembre, pour réduire son empreinte carbone, Volvic annonce un conditionnement pour son eau nature en plastique bio, dit bio-PET. En fin d'année, Limagrain enregistre une progression de 9,4 % de son chiffre d'affaires pour l'année 2010. Le groupe ambitieux le leadership mondial pour le blé. En mars, l'État via le Fonds stratégique d'investissement (FSE) était entré à hauteur de 150 millions d'euros au capital du quatrième semencier mondial. ■

Daniel GRAS, Insee

Nette reprise de l'activité industrielle en 2010

Après la récession de 2009, l'industrie auvergnate affiche en 2010 un net dynamisme avec une progression d'ensemble des chiffres d'affaires portée par une croissance soutenue des exportations. Cette tendance favorable se prolongerait en 2011 et permettrait à l'emploi – intérim inclus - de se développer. L'investissement, après un nouveau repli en 2010 du fait d'une sollicitation encore faible des capacités de production, augmenterait en 2011.

Le chiffre d'affaires progresse sensiblement dans l'industrie régionale

Après la récession de 2009, le chiffre d'affaires de l'industrie régionale se redresse en 2010 (+ 7,8 %). Il est tiré par les performances des secteurs « Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines » (+ 12,0 %), « Fabrication de matériels de transport » (+ 9,1 %) et « Fabrication d'autres produits industriels » (+ 9,8 %) (notamment l'« Industrie pharmaceutique », la « Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques » et la « Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements »). Le secteur « Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac », qui avait mieux résisté à la crise en 2009, se redresse plus modérément cette année (+ 1,9 %). Pour 2011, les industriels auvergnats anticipent une nouvelle progression de 6,9 % du chiffre d'affaires, d'ampleur comparable à celle de 2010.

Ce dynamisme d'ensemble est principalement illustré par la pharmacie, le plastique, le traitement des métaux, le matériel électrique et la fabrication de produits laitiers.

Les exportations contribuent à la croissance du chiffre d'affaires global

En 2010, en Auvergne, les volumes d'affaires à l'exportation ont augmenté de 9,5 % par rapport à l'année précédente. Cette progression situe l'industrie de l'Auvergne dans le premier quart des régions françaises. Elle témoigne aussi de la compétitivité du tissu industriel auvergnat. Excepté dans le secteur « Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac » où un tassement est observé, les volumes d'affaires à l'exportation affichent une croissance à deux chiffres dans les trois autres secteurs. Cette tendance serait la même en 2011 avec un prolongement de la croissance à l'international (+ 8,0 %).

Le redressement de l'activité s'accompagne d'un effet positif sur l'emploi industriel

Après deux années consécutives de fort repli (- 2,6 % en 2008 et - 5,9 % en 2009), l'emploi industriel - intérim inclus - progresse de 1,7 % en 2010. Cependant des disparités sectorielles subsistent. En 2011, les créations d'emplois se poursuivraient avec une augmentation de 2,0 % des effectifs industriels.

Les dépenses d'investissement ont poursuivi leur repli en 2010

En dépit d'une remontée en cours d'année, le taux d'utilisation des capacités de production (76 % en février 2011) n'a pas retrouvé son niveau observé sur longue période (80 % en moyenne depuis 1996). Aussi, les dépenses d'équipement s'inscrivent encore en recul : - 7,7 % par rapport à l'année précédente. Selon les prévisions des chefs d'entreprises, une accélération des dépenses d'investissement dans l'industrie interviendrait en 2011 (+ 7,9 %). ■

Principaux indicateurs dans l'industrie

	Chiffres d'affaires (hors taxe)	Chiffres d'affaires export	Emploi (Intérim inclus)	Investissements corporels
Évolutions 2010/2009				
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	1,9 %	- 2,0 %	+ 2,8 %	+ 8,2 %
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	12,0 %	+ 24,3 %	- 1,5 %	- 49,5 %
Fabrication de matériels de transport	9,1 %	NS « ++ »*	- 2,0 %	+ 7,8 %
Fabrication d'autres produits industriels	9,8 %	+ 14,3 %	+ 2,1 %	- 14,6 %
Total industrie	7,8 %	+ 9,5 %	+ 1,7 %	- 7,7 %
Prévisions 2011				
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	+ 2,5 %	+ 1,5 %	+ 0,5 %	+ 27,2 %
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	+ 2,1 %	+ 4,0 %	- 2,2 %	+ 47,0 %
Fabrication de matériels de transport	+ 3,5 %	+ 4,6 %	+ 2,2 %	NS
Fabrication d'autres produits industriels	+ 8,9 %	+ 12,0 %	+ 2,3 %	+ 21,0 %
Total industrie	+ 6,9 %	+ 8,0 %	+ 2,0 %	+ 7,9 %

* La variation n'est pas mentionnée car elle est très forte.

Source : Enquête Banque de France, janvier 2011

Sylvain CARRERE-GEE,
Banque de France

En début d'année, les succursales de la Banque de France de la région Auvergne procèdent à une enquête auprès des chefs d'entreprises et d'établissements sur les résultats de l'exercice écoulé et les perspectives de l'année en cours. Cet article s'appuie sur celle réalisée en janvier 2011 auprès d'un échantillon représentatif de 303 entreprises et établissements industriels de la région Auvergne, réalisant un chiffre d'affaires de 6 milliards d'euros et employant plus de 29 000 salariés. Comme en 2009, l'entreprise Michelin n'est pas intégrée dans cet échantillon.

Les données collectées portent sur :

- ▶ les effectifs au 31 décembre (y compris le personnel intérimaire) ;
- ▶ le chiffre d'affaires total hors taxes dans l'industrie ;
- ▶ la production de l'exercice dans la construction ;
- ▶ les exportations ;
- ▶ les investissements corporels, quel que soit leur mode de financement (y compris par crédit-bail).

Les résultats sont présentés par référence à la classification de la Nomenclature d'Activités Française NAF2 élaborée par l'Insee.

Fin de la déprise en 2010 pour la construction

En 2010, en Auvergne, le nombre de logements autorisés repart à la hausse après trois années de baisse. Le secteur collectif, avec 2 187 appartements, représente 17,0 % des logements autorisés et augmente fortement (+ 70,6 %). Le secteur individuel également en hausse, progresse de 14,0 %. Les mises en chantier présentent une relative stabilité avec une diminution de 6,8 % des ouvertures de chantier de maisons individuelles et une hausse de 7,1 % pour les appartements. Les bâtiments non résidentiels enregistrent une diminution annuelle des autorisations de 8,5 %, avec toutefois des locaux de stockage ou d'artisanat orientés à la hausse.

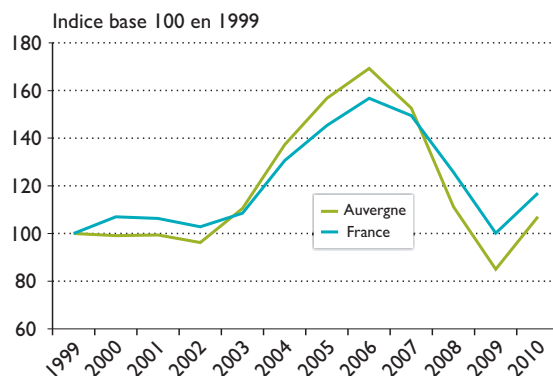
En Auvergne, après deux années de forte baisse (- 27,3 % en 2008 et - 19,6 % en 2009) prolongeant le retournement de tendance amorcé en 2007, les autorisations de construire des logements retrouvent un niveau supérieur à celui de la période 1998-2002 qui constituait un niveau moyen avant le boom des années 2003-2006. Ainsi, 8 040 logements ont été autorisés au cours de l'année 2010, soit une augmentation de 13,6 % par rapport à l'année précédente. Ce résultat s'inscrit dans la tendance nationale qui affiche une progression annuelle de 15,1 % du nombre de logements autorisés. Les logements ordinaires (hors résidences) autorisés en Auvergne progressent en 2010 de 25,9 % par rapport à 2009 (+ 16,7 % au niveau national). La conjoncture de l'année se caractérise par une forte localisation urbaine des initiatives, soutenue par le secteur locatif social et la promotion privée, en particulier sur l'agglomération clermontoise qui rassemble 27,0 % des autorisations de la région.

Forte hausse des autorisations de logements ordinaires collectifs

Après avoir connu une véritable explosion entre 2003 et 2006, puis des replis sévères de 44,6 % et 41,7 % en 2008 et 2009, le nombre de logements collectifs autorisés en Auvergne (2 187) rebondit de 70,6 % en 2010. La réorientation à la hausse de

ce secteur est en Auvergne plus marquée qu'au plan national où la progression annuelle enregistrée est de 16,9 %. Cette tendance est encore plus marquée dans le département du Puy-de-Dôme qui concentre 76,5 % des autorisations en collectif de la région. 1 672 constructions d'appartements y ont été autorisées contre 723 en 2009. Le secteur individuel, avec 5 498 maisons autorisées, progresse de 14,0 %. La hausse dans ce secteur profite à tous les départements auvergnats : + 6,7 % pour l'Allier, + 8,4 % pour la Haute-Loire, + 9,9 % pour le Cantal et + 21,6 % pour le Puy-de-Dôme.

Évolution du nombre de logements ordinaires autorisés entre 1999 et 2010



Source : Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Auvergne - SIT@DEL2

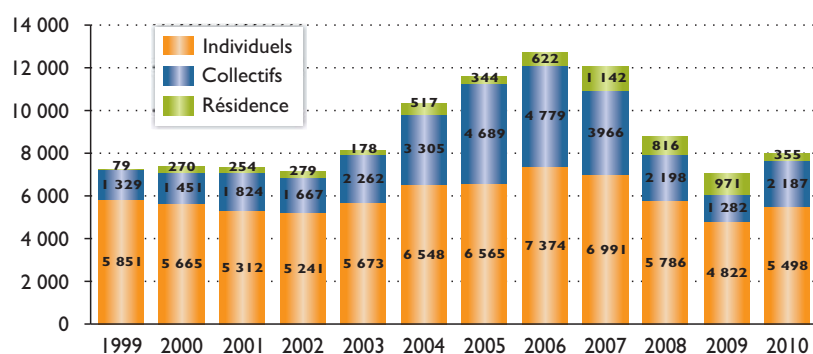
Les mises en chantier restent stables et ne traduisent pas encore la reprise des autorisations

Avec 6 285 logements, les mises en chantier déclarées progressent de 1,6 % par rapport à 2009. Toutefois le nombre de logements ordinaires est en recul de 3,9 %. Les tendances sont différentes entre secteur individuel et collectif. Le nombre de maisons commencées, avec 4 421 unités, baisse de 6,8 % cette année (stable au niveau national). Avec 1 269 appartements, les ouvertures de chantier de logements en immeuble collectif augmentent de 7,1 % (France : + 4,2 %). Les orientations relatives aux mises en chantier de logements ordinaires diffèrent selon les départements. La Haute-Loire enregistre un fort repli de 25,0 %, l'Allier et le Cantal une baisse de 6,1 % alors que le Puy-de-Dôme connaît une progression de 7,1 %.

Poursuite de la baisse des surfaces autorisées dans le non résidentiel

En 2010, et pour la troisième année consécutive, la construction non résidentielle enregistre une baisse en Auvergne. 722 591 m² ont été autorisés soit une diminution de 8,5 % par rapport à 2009.

Évolution du nombre de logements autorisés en Auvergne



Source : Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Auvergne - SIT@DEL2

Cette contraction est de même niveau qu'en 2009 (- 7,1 %) mais moins forte qu'en 2008 (- 17,0 %). Les locaux industriels, qui représentent 22,0 % des surfaces totales autorisées, progressent toutefois de 50,4 %. Dans le secteur du stockage, les entrepôts

ainsi que les bâtiments dédiés à l'artisanat progressent respectivement de 17,1 % et de 6,9 %. Les autres secteurs connaissent des diminutions d'ampleur variables avec un repli modéré de 5,1 % pour les bureaux et des baisses de 18,2 % pour l'exploitation agricole ou forestière, 20,1 % pour l'hébergement hôtelier, 25,5 % pour les commerces et 34,0 % pour les bâtiments publics ou d'intérêt collectif.

Les surfaces de bâtiments non résidentiels mises en chantier passent de 696 191 m² en 2009 à 512 887 m² en 2010. Cette diminution annuelle sensible de 26,3 % est équivalente à celle de l'année précédente. Seules les mises en chantier des bâtiments de service public ou d'intérêt collectif et industriels sont orientées à la hausse avec respectivement + 17,6 % et + 6,3 %. Tous les autres secteurs sont en baisse : bâtiments d'exploitation agricole ou forestière (- 73,4 %), entrepôts (- 34,7 %) et bureaux (- 34,5 %). En trois ans la construction non résidentielle enregistre un recul de près de 60,0 %.

Jean-Yves POUYET, Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

Évolution de la construction de logements

	Logements autorisés		Logements commencés	
	Nombre en 2010	Évolution 2010/2009	Nombre en 2010	Évolution 2010/2009
Allier				
Logements ordinaires	1 326	- 4,5 %	1 149	- 6,1 %
<i>dont individuels</i>	1 182	+ 6,7 %	918	- 16,2 %
<i>collectifs</i>	144	- 48,8 %	231	+ 80,5 %
Logements en résidence	0*	- 100,0 %	12	- 81,8 %
Total logements	1 326	- 17,2 %	1 161	- 10,0 %
Cantal				
Logements ordinaires	758	+ 11,3 %	647	- 6,1 %
<i>dont individuels</i>	686	+ 9,9 %	593	- 2,1 %
<i>collectifs</i>	72	+ 26,3 %	54	- 34,9 %
Logements en résidence	0**	- 100,0 %	0	- 100,0 %
Total logements	758	+ 4,0 %	647	- 9,5 %
Haute-Loire				
Logements ordinaires	1 335	+ 13,4 %	948	- 25,0 %
<i>dont individuels</i>	1 036	+ 8,4 %	806	- 26,7 %
<i>collectifs</i>	299	+ 35,3 %	142	- 13,4 %
Logements en résidence	3	- 98,5 %	27	- 38,6 %
Total logements	1 338	- 2,6 %	975	- 25,5 %
Puy-de-Dôme				
Logements ordinaires	4 266	+ 49,3 %	3 036	+ 7,1 %
<i>dont individuels</i>	2 594	+ 21,6 %	2 104	+ 8,4 %
<i>collectifs</i>	1 672	+ 131,3 %	932	+ 4,3 %
Logements en résidence	352	- 31,4 %	466	+ 1 159,5 %
Total logements	4 618	+ 37,0 %	3 502	+ 21,9 %
Auvergne				
Logements ordinaires	7 685	+ 25,9 %	5 780	- 3,9 %
<i>dont individuels</i>	5 498	+ 14,0 %	4 421	- 6,8 %
<i>collectifs</i>	2 187	+ 70,6 %	1 359	+ 7,1 %
Logements en résidence	355	- 63,4 %	505	+ 191,9 %
Total logements	8 040	+ 13,6 %	6 285	+ 1,6 %
* 213 en 2009				
** 48 en 2009				
Source : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne SIT@DEL2				

Avertissement

- La réforme du droit des sols, entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2007, a profondément modifié le contenu des formulaires relatifs aux actes d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclarations préalables et permis de démolir). Depuis mars 2009, Sit@del2 intègre ces spécifications. Les séries Sit@del2 sont donc nouvelles. Afin de maintenir la continuité avec le passé, elles ont été recalculées sur toute la période antérieure à partir des données des systèmes ayant précédé Sit@del2 (Sirocco, Siclone, Sitadel).
- Pour les séries en date de prise en compte, il existe un écart entre nouvelles séries selon Sit@del2 et anciennes séries selon Sitadel. Les nouvelles séries sont, sauf cas particuliers, supérieures aux anciennes.
- Les différentes catégories de locaux utilisées par Sit@del2 sont définies par le Code de l'urbanisme. Il est à noter que la notion de local artisanal a été introduite comme type de destination spécifique en octobre 2007 lors de la réforme du droit des sols. La nomenclature des nouvelles séries, dans Sit@del2, prend donc en compte dorénavant l'artisanat de manière spécifique. Auparavant, dans Sitadel, les superficies de locaux artisanaux étaient incluses dans les données sur les bâtiments industriels et les commerces. À l'inverse, les superficies de stockage agricole et celles des parkings et des aires de stationnement ne sont plus mesurées depuis la réforme d'octobre 2007, et ne sont donc plus comptabilisées par Sit@del2.

Évolution de la construction de bâtiments non résidentiels par secteur

	Surfaces autorisées en m ² en 2010	Évolution 2010/2009	Surfaces commencées en m ² en 2010	Évolution 2010/2009
Hébergement hôtelier	26 258	- 20,1 %	20 077	- 4,3 %
Bureaux	51 035	- 5,1 %	28 872	- 34,5 %
Commerce	106 275	- 25,5 %	68 447	- 21,2 %
Artisanat	53 732	+ 6,9 %	22 515	- 20,2 %
Industrie	160 011	+ 50,4 %	108 652	+ 6,3 %
Exploitation agricole ou forestière	81 796	- 18,2 %	53 405	- 73,4 %
Entrepôts	98 468	+ 17,1 %	49 906	- 34,7 %
Service public ou d'intérêt collectif	145 016	- 34,0 %	161 013	+ 17,6 %
Total	722 591	- 8,5 %	512 887	- 26,3 %
Source : Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Auvergne - SIT@DEL				

Agriculture : des facteurs positifs mais disparates pour 2010

Reprise des prix agricoles dans de nombreux secteurs, baisse du coût des moyens de production et augmentation des subventions dans plusieurs filières sont autant de facteurs qui devraient conduire à une évolution positive mais contrastée du revenu agricole 2010 des principales orientations régionales.

Grandes cultures : récoltes satisfaisantes et redressement spectaculaire des prix

En 2010, les conditions climatiques n'ont pas été trop défavorables en Auvergne. La sécheresse printanière et le déficit de précipitations estivales ont été moins marqués que dans le nord et le sud ouest de la France. Les conséquences sur les productions végétales sont moins sensibles.

Avec un peu plus de 14 millions de quintaux, la production céréalière auvergnate accuse un léger retrait (-3 %) par rapport à 2009, moins marqué qu'au plan national (-7 %). Elle se situe encore 10 % au-dessus de la moyenne des cinq dernières années et figure parmi les meilleures de la dernière décennie.

Les surfaces sont en légère baisse (-1 %). Le blé gagne 7 000 hectares pour atteindre près de 111 000 hectares au détriment du maïs grain et surtout de l'orge qui perd près de 20 % de ses surfaces. Dans ce contexte seule la récolte de blé enregistre une progression par rapport à 2009, de l'ordre de 5 %. Bien qu'en légère baisse (64 quintaux à l'hectare contre 65), les rendements restent toutefois supérieurs à la moyenne quinquennale (58 quintaux). En maïs grain destiné à la consommation la diminution des surfaces conjuguées à un déficit de rendement (92 quintaux à l'hectare contre 98 en 2009) conduit à une récolte de 3,1 millions de quintaux, inférieure de 14 % au niveau record de 2009.

La récolte d'oléagineux, proche de 800 000 quintaux, chute de 18 % par rapport à l'année précédente. Cette évolution est due pour l'essentiel au recul d'un quart des surfaces en tournesol sans compensation apportée par la production de colza ; l'augmentation sensible des surfaces étant gommée par la baisse des rendements (29 quintaux à l'hectare contre 35 en 2009).

La betterave industrielle poursuit son développement avec des surfaces en hausse régulière (+5 % sur l'an dernier). La récolte atteint 365 000 tonnes, en léger retrait par rapport au record de 2009 en raison d'une baisse sensible du rendement (82 tonnes à l'hectare contre 90) au-dessus, même, de la moyenne sur cinq ans (84 tonnes).

Les prix de ces productions connaissent un redressement spectaculaire. Le marché des céréales a été marqué depuis le début de la campagne par de fortes périodes de tensions liées au gel des exportations russes et aux difficultés de récolte de l'hémisphère sud (Argentine et Australie). Certains prix ont atteint des pics observés en 2008, notamment en maïs. Le prix moyen depuis le début de la campagne de commercialisation marque une hausse de 85 % pour le blé et 65 % pour le maïs par rapport à la campagne précédente. En oléagineux les hausses de prix du colza (+58 %) et du tournesol (+64 %) résultent des tensions sur le marché de l'huile de palme, du renchérissement du soja et de la réduction de l'offre européenne.

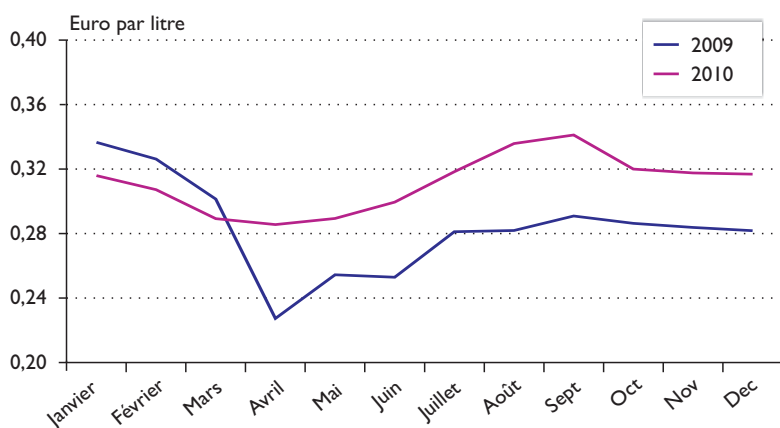
Producteurs de lait : amélioration de la situation

Après la difficile année 2009 les producteurs de lait bénéficient de l'amélioration du marché des produits laitiers. Au plan régional, l'accord interprofessionnel conduisant à une revalorisation du prix du lait a été conclu en cours d'année. De même, l'accord-cadre régional en faveur des laits destinés à la fabrication de fromages AOP (Appellation d'origine protégée) a été reconduit pour l'année 2010 au même niveau qu'en 2009 (complément de 30 euros pour 1 000 litres de lait transformé). Dans ce contexte le prix du lait payé aux producteurs auvergnats s'établit à 0,31 euro par litre, soit une hausse voisine de 10 %. Les volumes livrés aux laiteries se redressent et atteignent 10,8 millions d'hectolitres, en progression de 3 % sur 2009. Malgré cette reprise l'Auvergne ne réalisera pas le quota qui lui est attribué. Comme les années précédentes la sous-réalisation devrait être plus importante qu'au plan national.

Autres productions animales : les éleveurs d'herbivores mieux lotis

Les éleveurs produisant des animaux maigres ont commercialisé près de 270 000 têtes, un volume proche de celui de 2009. Après des années de commercialisation perturbée par des problèmes sanitaires, les exportations de brouillards retrouvent un niveau normal, voire en légère expansion.

Auvergne : redressement du prix moyen du lait en 2010



Source : Agreste - Enquête mensuelle laitière

Ainsi, les producteurs auvergnats ont exporté 222 000 animaux de 6 à 18 mois, soit 2 000 têtes de plus que l'an passé. Sur l'ensemble de l'année les prix de vente des animaux mâles se sont maintenus légèrement au-dessus de ceux de 2009 (+ 1 % à + 3 %) malgré la pression des acheteurs au cours du dernier trimestre pour tenir compte de l'augmentation des coûts de l'engraissement. En femelles les difficultés persistent et les cours reculent de 3 %. Les producteurs de viande ont commercialisé près de 69 000 tonnes (+ 1 %). Si les vaches de réforme constituent plus de la moitié du tonnage, la production de génisses et de jeunes bovins enregistre une progression notable (+ 6 %) permettant de répondre aux besoins de l'exportation. La consommation nationale de viande bovine s'est accrue et explique pour partie la bonne tenue des cours, notamment pour les vaches de réforme (+ 5 %). En élevage ovin, le cheptel régional de brebis nourrices poursuit son érosion au même rythme qu'en 2009 (- 2 %) et n'atteint plus les 390 000 têtes. La production de viande recule dans les mêmes proportions pour se situer à 9 100 tonnes. Au niveau national la production s'est stabilisée. Avec des importations en repli, des exportations en augmentation et malgré une consommation de viande ovine en baisse constante, le marché a été favorable. Les prix de l'agneau marquent une légère progression par rapport à la bonne année 2009 (+ 1 % à 2 %). Dans un contexte européen peu favorable la production porcine nationale s'est maintenue au niveau de 2009 et la consommation s'est stabilisée. En Auvergne, ce secteur subit encore un effritement. Le cheptel de truies mères est passé sous la barre des 25 000 têtes. La production régionale baisse de 2,5 % pour se situer au-dessous de 38 000 tonnes de viande. La moyenne annuelle du prix de vente du porc charcutier atteint à peine celle de l'an dernier.

Au plan national, le secteur de la volaille n'a pas bénéficié pleinement du dynamisme de la consommation. La production de poulets progresse mais celle de dindes continue de régresser. Les prix à la production stagnent en poulets et sont encore inférieurs (- 2 %) à ceux de 2009 en dindes. La production avicole auvergnate s'inscrit dans cette évolution tout en bénéficiant de la part importante de volaille produite sous signe officiel de qualité (label rouge et bio).

Évolution positive mais très contrastée des revenus

Cette croissance générale de la valeur des productions agricoles régionales est à mettre en perspective avec l'évolution du coût des intrants. Seul le prix de l'énergie (carburants en particulier) progresse fortement (+ 24 %). À l'opposé celui des engrais baisse notablement (- 33 %). Les autres postes de dépenses se situent légèrement au-dessous du niveau de 2009. Les subventions sont la troisième composante à prendre en compte. Avec l'application du bilan de santé de la PAC, elles augmentent diversement selon les systèmes d'exploitation.

La conjugaison de cet ensemble d'éléments conduira à des évolutions de revenu très contrastées : net redressement pour les céréaliers, retour à une situation plus favorable pour les éleveurs laitiers et les moutonniers, moindre amélioration pour les producteurs de viande bovine et surtout les producteurs de porcs. ■

Jean-Paul MEUNIER,
Direction régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt

Le bilan de santé de la PAC

L'application en France du bilan de santé de la PAC se traduit par une forte augmentation des aides découplées et parallèlement une diminution des aides liées aux produits.

La réforme de 2003 avait introduit le régime de paiement unique et renforcé le volet développement rural de la PAC. Elle prévoyait également des clauses de révision dites « Bilan de santé ». Les mesures prises dans ce cadre sont appliquées pour la première fois en 2010. Elles consistent pour l'essentiel à généraliser le découplage des aides liées à la production au profit de paiements uniques.

De nombreuses aides découplées intègrent le régime des paiements uniques : les aides aux grandes cultures, la prime à la brebis, une part de la prime à la vache allaitante...

D'autres ont été redéployées pour renforcer certains secteurs. Elles ont pour objectif de consolider des productions fragiles (ovins et caprins, production laitière de montagne...), soutenir les systèmes de production durables (appui à l'agriculture bio...) ou instaurer un dispositif de couverture des risques (prise en charge partielle des cotisations d'assurance), le tout se faisant à budget constant au plan national.

Cette redistribution des aides favorise les élevages d'herbivores. Ainsi les exploitations auvergnates devraient bénéficier d'un supplément de subvention de l'ordre de 15 millions d'euros au titre du premier pilier de la PAC.

Le commerce en 2010 : la reprise se fait attendre

Succédant à une année 2009 difficile, 2010 n'a pas fait preuve d'une croissance spectaculaire. Un constat sans surprise tel que la majorité des commerçants de la région Auvergne l'avait prévu. La consommation retrouve un relatif dynamisme dans certains secteurs, mais la vraie reprise se fait toujours attendre.

La hausse de 0,6 % de leurs chiffres d'affaires annoncée par les commerçants régionaux pour 2010 doit être mise en regard de l'inflation qui a progressé de 1,5 % en France, ce qui se traduit en fait par une diminution de leur activité réelle. Les grandes surfaces s'en tirent un peu mieux (+ 1,3 %) que les petits commerces qui enregistrent encore des résultats négatifs (- 0,4 %) et ont du mal à retrouver leurs niveaux d'activité d'avant crise.

Moindre mal pour trois départements

En valeur courante, les commerçants annoncent des résultats juste positifs dans les départements de la Haute-Loire (+ 0,9 %), du Puy-de-Dôme (+ 0,6 %) et de l'Allier (+ 0,1 %). En revanche, dans le Cantal, les chiffres d'affaires, qui avaient mieux résisté en 2009, se replient de 0,7 %.

L'essentiel et l'accessoire se partagent les faveurs des consommateurs

Les secteurs alimentaire et culture-sports-loisirs (+ 1,2 % pour chacun) sont les moteurs de la croissance régionale. Si le premier est tiré par l'inflation, le second reste soutenu par une vraie envie de consommer pour le plaisir. Les secteurs hygiène-santé-beauté (- 0,7 %) et équipement et entretien de la maison (- 0,9 %) sont en repli, mais révèlent de réelles disparités selon les activités. L'équipement de la personne est le secteur le plus délaissé (- 1,6 %).

Des commerçants réalistes pour 2011

Les prévisions de chiffres d'affaires pour le 1^{er} trimestre 2011 sont globalement orientées à la hausse (+ 1,0 %), même si un département (l'Allier avec - 0,2 %) et deux secteurs (l'équipement de la personne avec - 0,2 % et l'hygiène-santé-beauté avec - 1,7 %) ne comptent pas encore renouer avec la croissance dans les mois à venir. La consommation des ménages et les événements conjoncturels en décideront en grande partie. L'évolution du marché du travail, des salaires, l'inflation, l'envolée des prix des matières premières pèseront à la fois sur le moral et le pouvoir d'achat des consommateurs.

Alimentaire : sur le chemin de la reprise

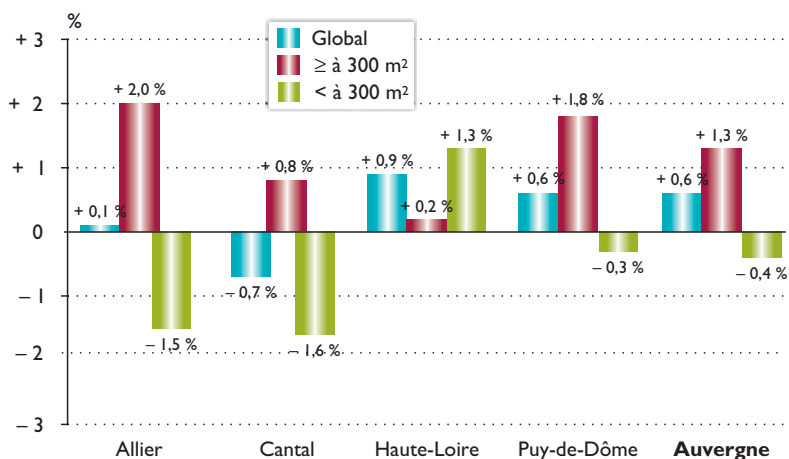
Le secteur alimentaire se repositionne lentement, en 2010, sur le chemin de la croissance et présente des chiffres d'affaires en progression de 1,2 %.

Globalement les grandes surfaces ont enregistré les plus fortes hausses de chiffres d'affaires sur ces produits (+ 2,5 %), en particulier les supermarchés et hard discount (+ 3,1 %) et dans une moindre mesure les hypermarchés (+ 1,9 %).

Pour les moins de 300 m², les résultats s'améliorent chez les primeurs-fromageries-poissonneries (+ 1,3 %) et autres commerces alimentaires spécialisés (+ 1,0 %). Les boucheries-charcuteries (- 0,2 %) et les boulangeries-pâtisseries (- 0,1 %) affichent un bilan plus mitigé. À l'opposé, les supérettes et alimentations générales ont connu une année difficile qui se traduit par des chiffres d'affaires en net recul (- 2,5 %).

Le 1^{er} trimestre 2011 est tout juste positif (+ 0,4 %), essentiellement grâce aux bonnes prévisions de chiffres d'affaires des grandes surfaces (+ 1,9 %). En revanche, les petits commerces alimentaires ne s'attendent pas encore à un regain d'activité (- 1,3 %) ni à un retour massif des consommateurs dans leurs rayons.

Évolution des chiffres d'affaires entre 2009 et 2010 dans les départements selon les surfaces des points de vente



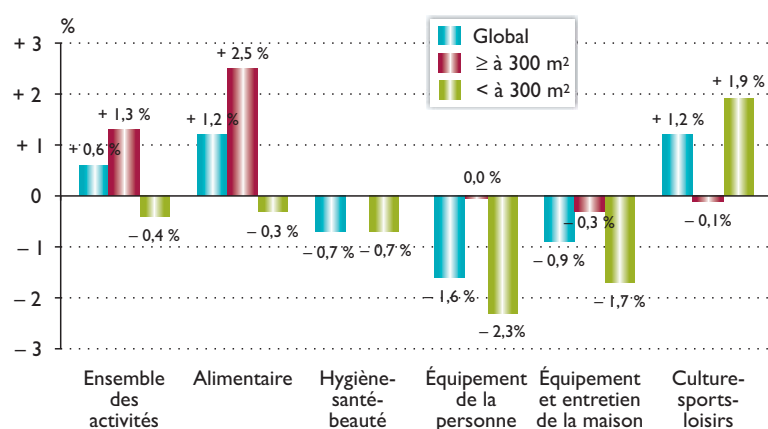
Source : Enquête CCIRA, mars-avril 2011

Hygiène – Santé – Beauté : bien affecté

Le secteur hygiène-santé-beauté, qui avait relativement bien résisté à la crise en 2009, a connu une année 2010 plus difficile (- 0,7 %) dans la plupart des départements, hormis dans l'Allier (+ 0,5 %). Les commerces de la santé (pharmacies et articles médicaux) sont plus affectés (- 0,7 %) que les commerces de parfumerie-hygiène-beauté (- 0,3 %). Les pharmacies se disent particulièrement touchées par les plans successifs d'économie imposés au secteur de la santé (vagues de déremboursement de nouveaux médicaments, franchises, concurrence des parapharmacies...), ce qui se traduit par une baisse de leurs chiffres d'affaires et un effritement de leurs marges.

Le 1^{er} trimestre 2011 devrait voir cette tendance baissière se renforcer (recul de 1,7 % des chiffres d'affaires) et impacter plus sensiblement les commerces de parfumerie-hygiène-beauté (- 5,5 %).

Évolution des chiffres d'affaires entre 2009 et 2010 selon les surfaces de vente et les secteurs



Source : Enquête CCIRA, mars-avril 2011

Équipement de la personne : en pleine déprime

Le secteur équipement de la personne enregistre la plus mauvaise performance de 2010 (-1,6%), tous secteurs confondus, notamment dans les commerces de moins de 300 m² (-2,3%) et le département du Cantal (-7,4%).

L'habillement (-2,2%) et les grands magasins (-1,8%) sont les plus pénalisés par ce coup de frein de la consommation. Les commerces de chaussures et les bijouteries-marquinerie se maintiennent, avec des progressions de chiffre d'affaires tout juste positives (respectivement +0,1% et +0,6%). Les prix étant restés stables dans ce secteur, ces résultats montrent un désengagement réel des consommateurs envers ces produits.

Il semblerait que les commerçants anticipent la prolongation de cette tendance pour le 1^{er} trimestre 2011, avec toutefois l'espoir d'une baisse un peu moins soutenue pour l'habillement (-0,9%) et les grands magasins (-1,4%). Les commerces de chaussures (+1,2%) et les bijouteries-marquinerie (+4,4%) devraient quant à eux renforcer leurs résultats.

Équipement et entretien de la maison : décoration en berne

Le secteur équipement et entretien de la maison enregistre encore une année 2010 en demi-teinte (-0,9%) avec des résultats contrastés selon les départements (de -2,0% dans le Puy-de-Dôme à +2,4% dans la Haute-Loire) et les activités.

La décoration de la maison (-7,1%) et le mobilier (-4,9%) ont été délaissés par les consommateurs qui ont reporté leurs dépenses sur les articles de construction-bricolage (+1,2%) et d'électroménager-télé-hifi-informatique (+0,1%). Les appareils d'équipement électroménager sont les plus plébiscités (préparation culinaire, confort de la maison, beauté...). Les résultats du 1^{er} trimestre 2011 devraient être bien orientés, à la fois pour les grandes (+2,1%) et les petites surfaces (+4,4%). L'activité électroménager-télé-hifi-informatique devrait être soutenue (+4,6%), grâce notamment aux ventes de téléviseurs dues au passage au tout numérique (TNT) et à une offre multimédia en perpétuel renouvellement. La décoration de la maison devrait connaître un nouveau recul (-10,7%).

Culture - Sports - Loisirs : en bonne forme

Le secteur culture-sports-loisirs affiche une des meilleures progressions de chiffres d'affaires en 2010 (+1,2%). Ce sont les petites surfaces (+1,9%) et les départements du Puy-de-Dôme (+2,0%) et du Cantal (+3,2%) qui sont les grands gagnants de ce regain de consommation.

En moins de 300 m², les activités privilégiées sont les jardineries-animaleries (+10,9%) et les tabacs-journaux (+4,1%), les bons résultats de ces derniers étant probablement gonflés par la hausse des prix du tabac (+5,6% en 2010). En grandes surfaces, les activités sportives et de plein air se distinguent (+7,5%).

Le 1^{er} trimestre 2011 devrait conforter cette tendance pour les mêmes départements (+2,2% pour le Cantal et +2,8% pour le Puy-de-Dôme), l'ensemble des magasins (+1,6% pour les plus de 300 m² et +1,3% pour les petites surfaces) et surtout sur les activités fleurs-plantes-compositions florales (+6,1%) et jardineries-animaleries (+8,2%). ■

Pour en savoir +

« Tendances Commerce », CCIR Auvergne,
n° 33, mai 2011
www.auvergne.cci.fr
rubrique « Publications > Commerce »

Martine MESSÉANT et Lucile MASSON,
Chambre de Commerce et d'Industrie
de Région Auvergne

Source

⇒ Service Observation Économique/Études de la CCIR Auvergne. L'enquête s'est déroulée sur les mois de mars et avril 2011 et a porté sur un panel de 502 commerçants représentatifs de la structure du commerce de détail de la région.

Essoufflement du marché automobile en 2010

En 2010, les effets des mesures de soutien au marché de l'automobile semblent s'essouffler. Le nombre d'immatriculations de voitures particulières diminue de 4,8 % par rapport à l'année précédente. La prime à la casse a cependant entraîné le rajeunissement du parc automobile auvergnat par le renouvellement des véhicules de 6 ou 7 ans d'âge. La tendance à la hausse des immatriculations de véhicules industriels observée au deuxième semestre 2009 se confirme en 2010. Le marché du véhicule utilitaire routier après avoir accusé les effets de la crise semble se redresser sans toutefois retrouver son niveau de 2008.

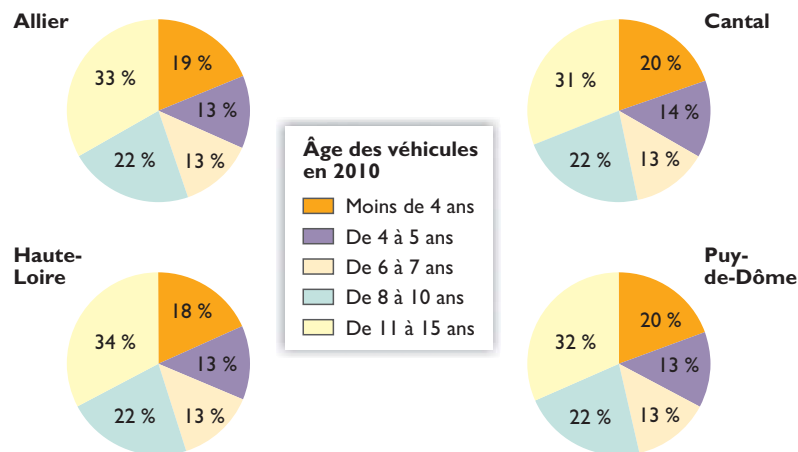
En Auvergne, les transports routiers de marchandises se caractérisent par une part plus importante des flux internes à la région que dans l'ensemble des autres régions. Enfin, le trafic aérien est en baisse.

Un parc de voitures particulières en légère reprise

En 2010, le parc de voitures particulières en Auvergne comptabilise 699 287 véhicules, soit 2,2 % du parc national. Près de la moitié (47,4 %) sont immatriculés dans le Puy-de-Dôme, 24,5 % dans l'Allier, 17,0 % dans la Haute-Loire et 11,0 % dans le Cantal. En Auvergne, le parc automobile a augmenté de 0,7 % en 2010, soit une progression un peu moins forte qu'au niveau national (+ 0,9 %). Cette évolution marque une légère reprise par rapport au repli de l'année précédente (- 0,8 %). La hausse est plus marquée sur la Haute-Loire (+ 1,2 %) et le Puy-de-Dôme (+ 0,8 %) et plus faible sur le Cantal (+ 0,4 %) et l'Allier (+ 0,4 %).

La prime à la casse a rajeuni le parc automobile auvergnat par le renouvellement des véhicules de 6 ou 7 ans d'âge. La part des véhicules de plus de 11 ans et de moins de 15 ans (aux normes EURO 2) reste encore importante en Auvergne avec 32,3 % du parc (30,1 % pour le parc national). Celle des véhicules aux normes EURO 4 (moins de 4 ans d'âge), malgré une progression de + 7,5 %, reste un plus faible qu'au niveau national : 19,2 % contre 21,3 %.

Répartition du parc des véhicules particuliers de moins de 15 ans en 2010



Source : SOeS, Fichier central des automobiles

Le rajeunissement du parc est plus marqué dans les départements de la Haute-Loire (- 1,5 % des véhicules de plus de 6 ans), le Cantal (- 1,2 %) le Puy-de-Dôme (- 1,0 %) et l'Allier (- 1,0 %).

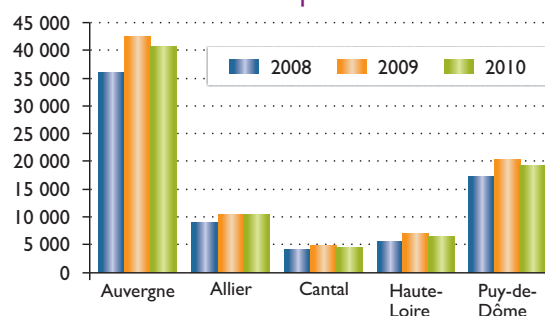
En 2010, la proportion de véhicules diesel (64 % du parc) est toujours en progression en Auvergne : + 3,5 %. Cette augmentation est légèrement inférieure à la moyenne nationale (+ 3,7 %). Ce phénomène est homogène sur l'ensemble des départements. La part des véhicules à bicarburation (GPL) a fortement augmenté (+ 23,7 %) en un an. Mais celle-ci reste, comme celle des véhicules électriques, très faible par rapport à l'ensemble du parc automobile (respectivement 0,44 % et 0,01 %).

Les effets des mesures de soutien au marché de l'automobile s'essoufflent

En 2010, les effets des mesures de soutien au marché de l'automobile semblent s'essouffler. 40 586 voitures particulières neuves ont été immatriculées en Auvergne, soit 4,8 % de moins que l'année précédente. Ce phénomène est de moindre ampleur au niveau national (- 2,5 %). Les immatriculations de véhicules particuliers avaient régulièrement progressé pendant l'année 2009 sous l'effet conjugué du bonus/malus et de la mise en place de la prime à la casse, pour afficher en fin d'année une progression de 18,4 % par rapport à 2008.

Comme au niveau régional la tendance est à la baisse dans chacun des départements : Allier (- 2,6 %), Puy-de-Dôme (- 4,7 %) avec cependant une évolution plus marquée en Haute-Loire (- 7,4 %) et dans le Cantal (- 6,1 %).

Immatriculations des voitures particulières neuves



Source : Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL)

Avec 7 940 immatriculations sur l'année, le marché du véhicule utilitaire routier neuf (poids inférieur à 5 tonnes) est en hausse de 7,9 % par rapport à 2009. Cette évolution reste inférieure à celle constatée nationalement (+ 11,7 %). En Auvergne, ce marché, après avoir accusé les effets de la crise en 2008 et au début de 2009 semble se redresser sans toutefois atteindre son niveau de 2008 (8 092 immatriculations). Les résultats de 2010 pour les véhicules utilitaires sont très contrastés selon les départements : baisse en Haute-Loire (- 4,3 %), stabilité dans le Cantal (+ 0,2 %) et progression dans l'Allier (+ 14,5 %) et le Puy-de-Dôme (+ 11,6 %).

Flux de marchandises en Auvergne

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Flux entrants	11 008 815	10 292 481	11 373 931	11 997 027	10 791 686	9 799 402
Flux sortants	12 320 881	11 458 752	13 992 243	14 816 395	12 410 135	10 967 188
Flux internes	30 245 593	34 784 695	40 539 137	41 928 492	28 391 247	29 634 006
Total (tonnes)	53 575 289	56 535 928	65 905 311	68 741 914	51 593 068	50 400 596

Source : Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDTL), Fichier SITRAM (Système d'information sur les transports de marchandises)

La baisse des immatriculations des véhicules industriels (poids supérieur à 5 tonnes) entamée au troisième trimestre 2008 s'est poursuivie jusqu'au deuxième trimestre 2009. Le rebond observé au deuxième semestre 2009 se confirme en 2010 tant en Auvergne (+ 5,8 %) qu'au niveau national (+ 9,0 %). Cette évolution n'est pas constatée sur tous les départements auvergnats. Les immatriculations augmentent dans l'Allier (+ 11,9 %) et le Puy-de-Dôme (+ 10,7 %) alors qu'elles diminuent dans le Cantal (- 2,3 %) et la Haute-Loire (- 7,5 %).

Transports routiers de marchandises, une sortie de crise difficile

En Auvergne, le transport de marchandises est caractérisé par une part importante des flux internes à la région. En 2009, celle-ci s'élève à 58,8 % contre 54,2 % sur l'ensemble des régions.

Après une croissance moyenne régulière (+ 2,2 % par an) de l'ensemble des flux depuis 1996 et une année 2006 marquée par une augmentation excep-

tionnelle de + 16,6 %, les échanges ont brutalement décliné en 2008 (- 24,9 %) avec une chute très nette des flux internes (- 32,3 %) et plus modérée des flux sortants (- 16,2 %) et entrants (- 10,0 %). En 2009, les flux internes repartent à la hausse (+ 4,4%) et la décline des flux sortants s'atténue (- 9,2 %).

Le trafic aérien en baisse

L'ensemble des aéroports de la région enregistre une baisse du nombre de passagers en 2010. Cette baisse est plus fortement marquée sur les aéroports de Moulins et Montluçon. La baisse de fréquentation de l'aéroport de Clermont-Ferrand continue sur 2010 (- 6 %). Celui d'Aurillac fait exception en enregistrant une progression de 7,2 %.

Cette tendance se retrouve sur l'évolution des mouvements. De très fortes baisses affectent les mouvements commerciaux des aéroports du Puy-en-Velay (- 31,6 %) et Montluçon (- 28,7 %). Celui de Clermont-Ferrand enregistre une diminution de 10,1 % des mouvements commerciaux et de 9,8 % des mouvements non commerciaux. Seul l'aéroport de Moulins se maintient au niveau des mouvements non commerciaux. Le Puy-en-Velay et Moulins progressent au niveau des mouvements commerciaux. ■

André BERTON, Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

Mouvements commerciaux et non commerciaux des aéroports auvergnats

	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Mouvements commerciaux						
Clermont- Ferrand	22 348	20 936	19 436	14 099	12 669	- 10,1 %
Aurillac	1 009	988	957	1 014	954	- 5,9 %
Le Puy	920	885	907	883	983	+ 11,3 %
Moulins*	nc	85	93	52	54	+ 3,8 %
Montluçon*	48	24	0	26	15	- 42,3 %
Vichy*	62	90	42	24	n.c.	n.c.
Mouvements non commerciaux						
Clermont- Ferrand	26 744	32 128	31 228	31 498	28 639	- 9,1 %
Aurillac	9 379	10 915	11 747	10 597	9 294	- 12,3 %
Le Puy	8 942	6 990	7 241	8 291	5 674	- 31,6 %
Moulins	13 940	17 876	10 823	12 306	12 332	+ 0,2 %
Montluçon	6 129	6 033	7 123	7 415	5 289	- 28,7 %
Vichy	15 026	14 427	12 554	13 249	11 895	- 10,2 %

* Ces aéroports ne disposent pas de lignes commerciales régulières
n.c. : données non connues

Source : Union des aéroports français (UAF)

Trafic voyageur des aéroports auvergnats

Passagers locaux	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Clermont- Ferrand	551 940	542 547	511 631	389 303	366 107	- 6,0 %
Aurillac	19 148	18 260	18 922	20 427	21 891	+ 7,2 %
Le Puy	7 316	7 125	8 002	7 530	7 323	- 2,7 %
Moulins*	369	329	358	172	134	- 22,1 %
Montluçon*	38	140	24	62	46	- 25,8 %
Vichy*	267	426	221	92	n.c.	n.c.

* Ces aéroports ne disposent pas de lignes commerciales régulières
n.c. : données non connues

Source : Union des aéroports français (UAF)

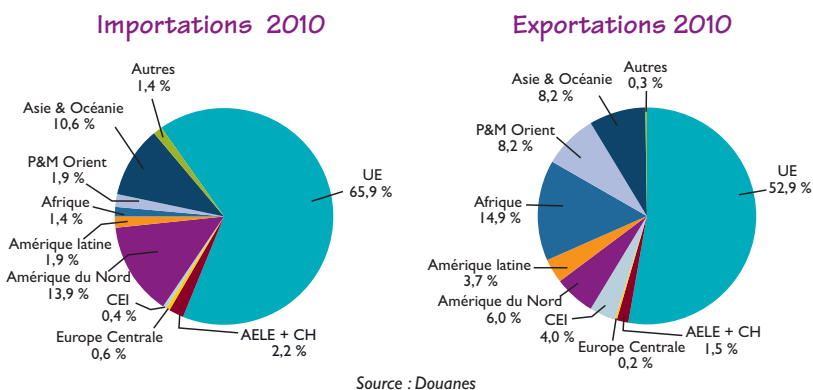
Pour en savoir +

- ▶ Les normes d'émission Euro fixent les limites maximales de rejets polluants pour les véhicules roulants. Il s'agit d'un ensemble de normes de plus en plus strictes s'appliquant aux véhicules neufs. L'objectif est de réduire la pollution atmosphérique due au transport routier.
- ▶ Les émissions de CO₂ (résultant naturellement de la combustion de matières carbonées) ne sont pas prises en compte dans cette norme car il ne s'agit pas d'un gaz polluant direct (respirer du CO₂ n'est pas toxique pour l'homme et les animaux). La surveillance des émissions de CO₂ par les véhicules fait l'objet d'autres travaux de la part de l'Union européenne.
- ▶ La législation européenne est de plus en plus sévère sur les rejets des moteurs Diesel. Les normes d'émissions « Euro » se succèdent. La mise en œuvre se fait dans des délais légèrement décalés pour les moteurs diesel et essence :
 - Euro 0 : véhicules mis en service après 1988 ;
 - Euro 1 : véhicules mis en service après 1993 ;
 - Euro 2 : véhicules mis en service après 1996 ;
 - Euro 3 : véhicules mis en service après 2000 ;
 - Euro 4 : véhicules mis en service après 2005
 - Euro 5 : après septembre 2009 pour la réception et janvier 2011 pour l'immatriculation de véhicules neufs ;
 - Euro 6 : après septembre 2014 pour la réception et septembre 2015 pour l'immatriculation de véhicules neufs.

Un excédent gonflé par les exportations

En 2010, l'Auvergne a de nouveau enregistré une augmentation de l'excédent de sa balance commerciale. Cette progression est imputable au rebond des exportations de la région, qui ont atteint un niveau supérieur à celui d'avant crise.

En 2010, l'Auvergne se situe au 18^e rang des régions françaises tant à l'exportation qu'à l'importation, avec une part de 1,6 % des exportations et de 1,1 % des importations nationales. Le bon résultat obtenu cette année classe le solde commercial de l'Auvergne au 8^e rang devant la Bourgogne, avec un excédent commercial en hausse de 60 % par rapport à 2009 et de 153 % par rapport à 2008. Globalement, les exportations de la région (6,256 milliards d'euros) ont progressé d'un peu plus de 10 %, en léger retrait par rapport à la performance nationale (+ 13,6 %). Mais leur repli plus modeste en 2009, leur permet d'atteindre en 2010 un niveau supérieur à celui d'avant crise, contrairement aux exportations nationales. Les importations (5,128 milliards d'euros) progressent de 3,5 %, bien en deçà de la progression nationale (+ 13,8 %).



Principaux produits exportés (en milliers d'euros)

	2009	2010	Évolution 2010/2009	Part du total	
				2009	2010
Produits pharmaceutiques	1 999 202	2 064 773	+ 3,28 %	35,32 %	33,00 %
Produits chimiques, parfums et cosmétiques	915 756	996 844	+ 8,85 %	16,18 %	15,93 %
Produits en caoutchouc et en plastique, produits minéraux divers	727 034	846 193	+ 16,39 %	12,84 %	13,53 %
Produits métallurgiques et métalliques	465 364	595 497	+ 27,96 %	8,22 %	9,52 %
Produits des Industries agroalimentaires (IAA)	421 296	484 245	+ 14,94 %	7,44 %	7,74 %

Source : Douanes

L'Union européenne demeure en 2010 la première destination des ventes avec 52,9 % (+7,5 %) des exportations auvergnates. Mais cette part continue de régresser (54,4 % en 2009, 61,6 % en 2008). Elle est par ailleurs nettement inférieure à celle enregistrée au niveau national (61,2 %). L'Allemagne avec 672 millions d'euros (+ 8,9 %) devient le premier client de la région, supplantant le Royaume-Uni (579 millions d'euros ; - 7,2 %). Suivent l'Italie (570 millions d'euros ; + 4,1 %) et l'Espagne (403 millions d'euros ; + 8,9 %). Les exportations vers l'Afrique ont progressé de 10,7 %. Ce continent représente 14,9 % des exportations auvergnates, soit environ le double de sa part dans les exportations nationales. Les ventes ont fortement progressé en Asie (+ 30,8 % ; 10,8 % du total), en Amérique du Nord (+ 22,8 % ; 6 % du total), dans la Communauté des États Indépendants (CEI) (+ 48,6 % ; 4,0 % du total) et en Amérique du Sud (+ 29,8 % ; 3,7 % du total). Le Proche et Moyen-Orient ont en revanche enregistré une baisse sensible (- 26,4 % ; 8,2 % du total). Comme en 2009, 80 % des exportations auvergnates reposent sur cinq catégories de produits. Les « produits pharmaceutiques » sont de loin le premier poste d'exportation, mais n'augmentent que faiblement en 2010 contrairement à 2009 où ils avaient crû de 49 %.

Les importations de la région n'ont progressé que de 3,5 % en 2010, alors qu'au niveau national elles augmentaient de 13,8 %. L'Union européenne renforce sa position avec 65,9 % du total contre 63,5 % en 2009 (+ 7,5 %). 13,9 % des importations viennent d'Amérique du Nord (- 7,6 %). L'Asie, qui représente 10,6 % des importations de la région, progresse de 9,0 %. L'Allemagne conforte sa position de premier pays fournisseur de l'Auvergne (961 millions d'euros ; + 16,9 %), devant les États-Unis, qui régressent (712 millions d'euros ; - 8,5 %). Suivent l'Italie (527 millions d'euros ; + 13,6 %), l'Espagne (412 millions d'euros ; + 16,8 %) et la Chine (327 millions d'euros ; + 27,6 %).

En 2010, les cinq premières catégories de produits importés sont les « produits pharmaceutiques » les « produits chimiques, parfums et cosmétiques », les « produits en caoutchouc et en plastique, produits minéraux divers », les « produits métallurgiques et métalliques » et les « matériels de transport ». Par rapport à l'année précédente, les importations de « produits pharmaceutiques » ont régressé, mais ils représentent toujours près d'un tiers de l'ensemble des achats. ■

Ludovic HAREN, Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

Une année touristique 2010

satisfaisante pour les hôtels et les campings

En Auvergne, après une année 2009 difficile, la fréquentation des hôtels repart à la hausse grâce au retour des touristes étrangers. Dans l'hôtellerie de plein air elle est toujours en augmentation.

Retour de la clientèle étrangère dans l'hôtellerie

En 2010, les touristes ont effectué 2 099 445 séjours dans l'hôtellerie homologuée auvergnate, soit une augmentation de 2,8 % par rapport à l'année précédente contre + 1,8 % au niveau national. Après une année 2009 marquée par la crise économique, les touristes étrangers sont revenus en France métropolitaine et notamment en Auvergne. Leurs nuitées sont en hausse de 5 % par rapport à 2009. Cette augmentation est imputable essentiellement au retour des touristes britanniques dont la fréquentation a progressé de 11,1 %. Mais celle-ci ne retrouve pas son niveau de 2008. La clientèle étrangère représente 10 % des nuitées auvergnates contre 33 % au niveau national. Elle privilégie les hôtels 2 et 3 étoiles qui réalisent 76 % de leurs nuitées. En Auvergne, 90 % des touristes étrangers sont européens. Ils viennent principalement du Royaume-Uni, de Belgique, des Pays-Bas et d'Allemagne.

Avec 3 395 186 nuitées, la fréquentation des hôtels progresse de 1,2 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation efface quasiment les mauvais résultats de 2009 (- 1,8 %). Elle bénéficie uniquement à l'Allier et au Puy-de-Dôme qui restent les départements les plus attractifs. Ces deux départements concentrent 76 % des nuitées de la région. Au niveau national, la hausse est plus prononcée avec 2,2 %. Le taux d'occupation des chambres est de 48 %, soit une croissance de 1,2 point par rapport à 2009. Il profite de l'effet conjugué d'une hausse du nombre de chambres occupées et d'une diminution du nombre de chambres offertes. L'année 2010 a été particulièrement favorable aux

hôtels 0 et 1 étoile pour lesquels le nombre de séjours et de nuitées a enregistré les plus fortes hausses, respectivement 6,5 % et 2,8 % par rapport à 2009. En parallèle, le taux d'occupation des hôtels économiques augmente de 2,7 points pour s'établir à 52,1 %. Il est ainsi supérieur à celui des autres catégories de confort. La durée moyenne de séjours est plus courte dans les hôtels économiques que dans les autres hôtels de la région : ces hôtels accueillent davantage de touristes d'affaires (46 %). Cette clientèle recouvre notamment les voyageurs de commerce mais aussi les personnels travaillant sur les chantiers.

Entre mai et septembre 2010, le nombre de nuitées enregistrées dans les hôtels des villes thermales représente un quart de la fréquentation régionale. Après plusieurs années de baisse, il repart légèrement à la hausse, soit 0,1 %. Le nombre de séjours progresse plus sensiblement de 1,1 %. La durée de séjours se raccourcit : les touristes restent en moyenne 2,54 jours. Face à la désaffection des curistes assurés sociaux, les établissements thermaux proposent désormais des soins de plus courte durée. Ils ont su diversifier leurs activités en s'adaptant aux nouvelles attentes de la clientèle : la forme et le bien-être. Le taux d'occupation est toujours plus élevé dans les hôtels des villes thermales que sur l'ensemble de l'Auvergne : il atteint 57,1 %.

Pour information

- En 2010, en Auvergne, aucun hôtel n'a été classé 5 étoiles conformément aux nouveaux critères de classement définis par l'arrêté du 23 décembre 2009 alors qu'au niveau national 60 hôtels ont été homologués.

Fréquentation des hôtels classés en 2010

	Nuitées	Évolution 2010/2009	Taux d'occupation	Séjours	Évolution 2010/2009	Durée moyenne de séjour (en jours)
Allier	829 178	+ 6,7 %	52,1 %	510 597	+ 7,3 %	1,62
Cantal	480 052	- 4,6 %	37,7 %	285 547	- 3,3 %	1,68
Haute-Loire	325 507	- 2,0 %	41,7 %	213 459	- 0,1 %	1,52
Puy-de-Dôme	1 760 449	+ 1,0 %	50,9 %	1 089 842	+ 3,0 %	1,62
Auvergne	3 395 186	+ 1,2 %	48,0 %	2 099 445	+ 2,8 %	1,62

Sources : Insee ; Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCS)

Fréquentation des campings classés entre mai et septembre 2010

	Nuitées	Évolution 2010/2009	Taux d'occupation	Séjours	Évolution 2010/2009	Durée moyenne de séjour (en jours)
Allier	265 940	2,0 %	26,7 %	81 397	+ 0,2 %	3,27
Cantal	361 916	7,3 %	21,0 %	88 371	+ 9,1 %	4,10
Haute-Loire	218 634	1,6 %	20,0 %	60 282	- 4,0 %	3,63
Puy-de-Dôme	912 280	4,2 %	26,2 %	210 349	+ 1,8 %	4,34
Auvergne	1 758 770	4,2 %	24,1 %	440 399	+ 2,0 %	3,99

Sources : Insee ; Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS)

Au cours de l'année 2010, le parc hôtelier se réduit de 3,8 %. Cette baisse touche tous les départements : de - 1 % pour la Haute-Loire à - 4,9 % pour le Cantal. Certains établissements qui n'étaient plus adaptés aux normes de sécurité et d'accessibilité devenues aujourd'hui plus exigeantes ont été dans l'obligation de fermer leurs portes. L'hôtellerie haut de gamme (3 et 4 étoiles) reste faiblement implantée en Auvergne. Elle ne représente que 14 % du parc au lieu de 27 % en France métropolitaine. Le nombre de chambres offertes recule plus modérément de 2,6 %. Il diminue de façon identique dans tous les départements. Il régresse de 3,3 % pour les hôtels indépendants et de 0,7 % pour les hôtels de chaîne.

Nouvelle embellie pour les campings

Entre mai et septembre 2010, 440 399 campeurs ont séjourné en Auvergne ; c'est 2 % de plus que la saison précédente. Cette évolution est due à la présence des touristes français mais aussi étrangers. Néanmoins, ces derniers font toujours défaut. Ils représentent seulement 24,2 % des nuitées régionales contre 33,9 % en France métropolitaine. Les Néerlandais sont nettement majoritaires avec 60,9 % des nuitées étrangères. Ils sont suivis par les Allemands et les Britanniques. En Auvergne, les touristes ont légèrement prolongé leur séjour : les Français sont restés en moyenne 4,34 jours et les étrangers 3,19 jours. Ils ont privilégié les emplacements nus notamment de catégorie 3 et 4 étoiles qui représentent 45,8 % des nuitées auvergnates. Au cours de la saison d'été 2010, les campings classés ont comptabilisé 1 758 770 nuitées, soit une hausse de 4,2 % par rapport à 2009. Leur fréquentation est en constante progression. Cette embellie profite aux quatre départements et varie de + 1,6 % pour la Haute-Loire à + 7,3 % pour le Cantal. Au niveau national, l'augmentation est de moindre ampleur (+ 0,9 %). La fréquentation touristique se concentre surtout en juillet et août où sont réalisées 81,8 % des nuitées de la région. Le taux d'occupation atteint alors 34,1 % pour les emplacements nus et 74,2 % pour les emplacements locatifs. Dans les villes d'eaux, les mois de mai, juin et septembre bénéficient d'un meilleur niveau d'activité grâce à l'étalement de la saison thermale. La

fréquentation des emplacements locatifs, toutes catégories confondues, est toujours en forte progression. Entre 2009 et 2010, elle a augmenté de 9,5 %. Les emplacements locatifs ont engendré 30,4 % de la fréquentation régionale alors qu'ils représentent 12,6 % de l'offre. En Auvergne, plus d'un camping sur deux propose à la location des emplacements équipés d'un hébergement de type mobile-home, chalet ou autre habitation légère de loisir. Ce mode d'hébergement continue à se développer essentiellement dans les terrains haut de gamme. Dans les campings 4 étoiles, il représente plus de 30 % de l'offre des emplacements, contre moins de 3 % dans les campings 1 étoile. La fréquentation des emplacements nus, toutes catégories confondues, progresse également mais de façon plus modérée, avec une hausse de 2 %. Leur offre est en recul de 1,5 %. 52,2 % des campings sont gérés par des collectivités locales mais ils réalisent seulement 32,2 % des nuitées de l'hôtellerie de plein air. 42,5 % sont en gestion privée. Les autres campings sont soit la propriété d'associations, soit celle de comités d'entreprises. ■

Martine CAUWET, Insee

Principales définitions

- **Séjours (ou arrivées)** : nombre de clients différents qui séjournent une ou plusieurs nuits consécutives dans le même hôtel ou le même camping.
- **Nuitées** : nombre total de nuits passées par les clients dans des hôtels ou des campings. Ainsi, un couple séjournant trois nuits consécutives dans un hôtel correspondra à six nuitées, de même que six personnes ne séjournant qu'une seule nuit.
- **Durée moyenne de séjour** : rapport du nombre de nuitées au nombre d'arrivées.
- **Taux d'occupation** : rapport du nombre de chambres d'hôtels ou d'emplacements de campings occupés au nombre de chambres d'hôtels ou d'emplacements de campings réellement offerts, calculé en tenant compte du nombre de jours d'ouverture.

Créations d'entreprises : hausse modérée en Auvergne

Au cours de l'année 2010, 9 340 entreprises ont été créées en Auvergne, soit 2,2 % de plus que l'année précédente. Contrairement à 2009, le bilan régional se situe nettement en deçà de la moyenne nationale (+ 7,2 %). À l'issue de sa seconde année d'existence, le régime de l'auto-entreprise constitue la base de plus de la moitié des projets régionaux ou nationaux. En Auvergne, ce type de création augmente de 5,5 % par rapport au résultat de 2009 et de 12,4 % à l'échelon national. Les autres formes de création sont en recul de 2,0 % sur un an. Les créations d'entreprises sont à la hausse dans le Puy-de-Dôme et l'Allier.

En 2010, près d'un tiers des créations relève du secteur « commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration ». Néanmoins celles-ci sont orientées à la baisse. Parallèlement la construction offre une contribution presque deux fois moindre, mais affiche la plus forte progression de créations. Elle constitue un terrain favorable à l'auto-entreprise.

En 2009, la mise en place du régime de l'auto-entreprise a eu un effet conséquent sur les créations d'entreprises en Auvergne (+ 81,9 % de hausse annuelle, soit près de 7 points au-dessus de la moyenne nationale). L'année 2010 est marquée par une nouvelle augmentation des créations régionales mais d'une ampleur nettement plus modeste. En effet, 9 340 entreprises ont été créées dans le secteur marchand non agricole, soit 2,2 % de plus qu'en 2009. Cette progression est inférieure de 5 points à la tendance nationale.

Les créations d'auto-entreprises (58,4 % du total) augmentent de 5,5 % sur un an (+ 12,4 % en moyenne nationale). Abstraction faite de celles-ci, les autres formes de créations diminuent de 2,0 % accentuant leur recul de 2009 (- 20,9 %). Au niveau national, le constat est inverse : hors auto-entreprises, les autres formes de créations progressent de 1,3 % (- 21,5 % en 2009). Les créations sous forme de société gagnent 4,5 % sur un an (+ 8,1 % au niveau France). Pour les entreprises individuelles, issues à 74 %

d'auto-entreprises, l'évolution est moins importante : + 2,2 % (+ 7,1 % au niveau national, avec 78,5 % d'auto-entreprises).

Dans l'Allier, le niveau global des créations progresse de 2,8 %. La forte hausse du nombre d'auto-entreprises (+ 11,6 %) permet d'atténuer le recul des autres formes de création (- 8,6 %). Dans le Cantal, le niveau global chute de 6,5 %. La diminution substantielle du nombre d'auto-entreprises (- 17,7 %) l'emporte sur la progression des autres formes de création (+ 9,3 %), la plus forte de la région. En Haute-Loire, l'ensemble des créations perd 5,5 % de son volume de 2009, suite à la baisse simultanée de celui des auto-entreprises (- 6,1 %) et de celui des autres formes de création (- 4,9 %). Le Puy-de-Dôme se situe largement au-dessus de la moyenne régionale (+ 6,6 % d'augmentation totale). Le nombre d'auto-entrepreneurs s'accroît (+ 11,2 %) et se conjugue à une stabilisation des autres formes de création (+ 0,3 %).

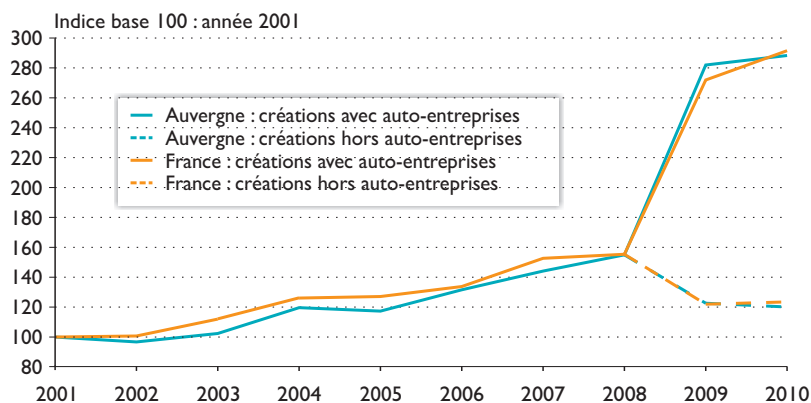
Créations sectorielles : hausse accentuée dans le secteur de la construction

En 2010, le secteur « commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration » concentre 30,0 % des créations d'entreprises régionales (France : 27,0 %), dont 23,5 % pour la seule partie « commerce-réparation » (France : 21,0 %). Pourtant, en Auvergne, elles diminuent de 6,1 % (France : + 1,9 %). À l'érosion du nombre d'auto-entrepreneurs (- 10,6 %) vient s'ajouter le recul des autres formes de créations (- 1,2 %). Le repli des créations dans le sous-secteur du commerce-réparation est plus accentué : - 6,5 %. Le sous-secteur de l'hébergement et de la restauration contribue à 5,5 % du total des créations régionales. Le résultat de 2010 est inférieur à celui de l'année précédente (- 2,8 %), du fait de la baisse des créations par auto-entreprise essentiellement (- 5,2 %).

La construction ne représente que 17,7 % des créations auvergnates (France : 14,8 %). Elle figure aux rangs des secteurs où le nombre de nouvelles entreprises dépasse celui de 2009 (+ 20,8 %, soit 6 points au-dessus de la moyenne nationale). Avec 31,0 % d'auto-entreprises de plus qu'en 2009, elle apparaît comme l'un des « terrains » favorables à cette forme de création (France : + 24,3 %). La croissance des autres formes de création avoisine la moyenne nationale (+ 5,0 % contre + 5,1 % au niveau national).

L'apport des activités scientifiques et techniques et des services administratifs et de soutien équivaut à 14,9 % des créations auvergnates. Comparé à la moyenne nationale (22 %), ce chiffre souligne le déficit dont souffre l'Auvergne en matière de services aux entreprises. En outre le volume des créations est d'un niveau inférieur à celui de 2009 (- 5,6 % ; hausse de 9,3 % en moyenne nationale), résultat de la baisse conjointe de toutes les formes de création. Les autres activités de services attirent 13,4 % des créateurs auvergnats (12,3 % au niveau France) et

Évolution annuelle des créations d'entreprises Données brutes



Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Établissements

la plus forte proportion d'auto-entrepreneurs (83,2 % contre 81 % pour la France). Le nombre d'entreprises créées dépasse de 9,7 % celui de 2009 (auto-entreprises : + 18,2 % ; autres formes de création : - 19,2 %).

Le reste des créations d'entreprises régionales se répartit entre les autres secteurs et sous-secteurs, avec un taux inférieur à 10 % du total régional. Le secteur « administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale » fournit 8,9 % des

créations annuelles régionales (9,0 % au niveau national). Le nombre d'entreprises créées dans ce domaine atteint 8,3 % de plus qu'en 2009 (France : 2 points de plus). Le nombre d'auto-entrepreneurs s'accroît de 17,4 % pendant que celui des autres formes de création demeure stable (+ 0,2 %).

Les créations industrielles représentent 7,1 % des créations régionales (5,1 % pour la France). Les auto-entreprises sont en augmentation de 12,3 % sur un an. Minoritaires dans ce secteur (42,4 % des créations), elles ne compensent pas le recul des autres formes de créations (- 10,7 %). Ainsi les créations dans l'industrie diminuent de 2,2 % alors qu'elles progressent de 7,6 % en moyenne nationale.

Près de 4 % des créations auvergnates relèvent du secteur de l'information et de la communication. En Auvergne, cette activité se caractérise par une densité élevée d'auto-entrepreneurs, plus forte qu'en moyenne nationale (80,2 % contre 68,7 %). Ainsi la réduction de leur nombre par rapport à celui de 2009 (- 7,9 %) a-t-elle induit une baisse du même ordre pour l'ensemble du secteur (- 7,2 % ; - 0,9 % en moyenne nationale).

Dans l'ensemble des créations régionales, la part respective des secteurs des activités financières et d'assurance et des activités immobilières est de 2,2 %. Comme en 2009, ces deux secteurs laissent peu de place à l'auto-entreprise (maximum en Auvergne : 14,7 % dans les activités immobilières ; 16,0 % au niveau France). La progression repose donc sur celle des autres formes de création. Dans le secteur des activités financières et d'assurance, l'année 2010 se concrétise par une hausse globale des créations de 16,9 % (France : + 7,1 %). Dans les activités immobilières, la progression d'ensemble se limite à + 12,1 % (France : + 12,9 %). Dans les transports (1 % du total), l'année 2010 se solde par une baisse importante du nombre de créations (- 12,1 %).

La primauté du secteur « commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration » est la plus importante dans les créations annuelles de l'Allier (34 % du total). Dans ce département, la plus forte évolution sectorielle (+ 29,0 % sur un an) se situe dans l'« administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale » (9 % du total). La contribution la plus élevée des créations industrielles se situe dans le Cantal (11,3 %). Elle s'accompagne d'un niveau de créations sectorielles nettement supérieur à la moyenne régionale (+ 15,7 %). En Haute-Loire et dans le Puy-de-Dôme, la construction se présente comme un secteur particulièrement dynamique : hausse annuelle respective de 25,2 % et 28,9 % du nombre de créations. ■

Les créations d'entreprises en 2010

Activités	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Auvergne	France
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	131	96	164	276	667	31 880
Évolution totale 2010/2009	- 4,4 %	+ 15,7 %	- 15,9 %	+ 3,4 %	- 2,2 %	+ 7,6 %
Évolution 2010/2009 sans les auto-entrepreneurs	- 21,7 %	+ 28,8 %	- 19,4 %	- 11,8 %	- 10,7 %	+ 8,4 %
Construction	379	162	268	843	1 652	92 288
Évolution totale 2010/2009	+ 7,1 %	+ 11,0 %	+ 25,2 %	+ 28,9 %	+ 20,8 %	+ 14,8 %
Évolution 2010/2009 sans les auto-entrepreneurs	- 22,1 %	+ 28,8 %	+ 22,9 %	+ 7,3 %	+ 5,0 %	+ 5,1 %
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	785	239	435	1 343	2 802	167 665
Évolution totale 2010/2009	- 1,4 %	- 15,8 %	- 12,3 %	- 4,5 %	- 6,1 %	+ 1,9 %
Évolution 2010/2009 sans les auto-entrepreneurs	- 5,8 %	- 2,3 %	- 6,0 %	+ 3,2 %	- 1,2 %	- 1,6 %
Information et communication	68	15	33	217	333	30 114
Évolution totale 2010/2009	+ 1,5 %	- 54,5 %	- 38,9 %	+ 5,9 %	- 7,2 %	- 0,9 %
Évolution 2010/2009 sans les auto-entrepreneurs	- 14,3 %	- 55,6 %	0,0	+ 10,8 %	- 4,3 %	+ 0,6 %
Activités financières et d'assurance	37	22	37	111	207	12 880
Évolution totale 2010/2009	- 11,9 %	+ 22,2 %	+ 19,4 %	+ 29,1 %	+ 16,9 %	+ 7,1 %
Évolution 2010/2009 sans les auto-entrepreneurs	- 7,9 %	+ 31,3 %	+ 6,5 %	+ 23,3 %	+ 13,3 %	+ 6,9 %
Activités immobilières	55	11	28	110	204	17 789
Évolution totale 2010/2009	+ 17,0 %	- 26,7 %	- 9,7 %	+ 23,6 %	+ 12,1 %	+ 12,8 %
Évolution 2010/2009 sans les auto-entrepreneurs	+ 7,3 %	- 16,7 %	- 16,1 %	+ 20,5 %	+ 7,4 %	+ 14,0 %
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	311	118	191	773	1 393	136 932
Évolution totale 2010/2009	- 7,7 %	- 20,3 %	- 13,6 %	+ 0,4 %	- 5,6 %	+ 9,3 %
Évolution 2010/2009 sans les auto-entrepreneurs	- 13,1 %	+ 6,8 %	- 18,2 %	+ 0,8 %	- 5,0 %	+ 0,8 %
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	209	73	133	418	833	55 911
Évolution totale 2010/2009	+ 29,0 %	+ 7,4 %	+ 16,7 %	- 1,6 %	+ 8,3 %	+ 10,3 %
Évolution 2010/2009 sans les auto-entrepreneurs	+ 25,0 %	+ 22,2 %	+ 11,5 %	- 15,5 %	+ 0,2 %	- 2,3 %
Autres activités de services	336	115	19	604	1 24	76 577
Évolution totale 2010/2009	+ 9,4 %	0,0	- 9,4 %	+ 20,1 %	+ 9,7 %	+ 7,2 %
Évolution 2010/2009 sans les auto-entrepreneurs	- 23,5 %	- 13,6 %	- 9,1 %	- 21,1 %	- 19,2	- 6,9 %
Ensemble	2 311	851	1 481	4 695	9 338	622 036
Évolution totale 2010/2009	+ 2,8 %	- 6,5 %	- 5,5 %	+ 6,6 %	+ 2,2 %	+ 7,2 %
Évolution 2010/2009 sans les auto-entrepreneurs	- 8,6 %	+ 9,3 %	- 4,9 %	+ 0,3 %	- 2,0 %	+ 1,3 %

Champ : ensemble des activités marchandes hors agriculture

Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Établissements

Alain BATIFOULIER, Insee

Reprise de l'emploi salarié après deux années de baisse

En 2010, après deux années de baisse sensible, l'emploi salarié marchand progresse en Auvergne à un rythme proche de celui du niveau de la France métropolitaine. La reprise, timide au premier semestre, se renforce ensuite. Cette croissance est portée par les services marchands, en particulier par l'intérim qui progresse fortement. Cette embellie concerne les quatre départements de la région.

En 2010, l'emploi salarié des secteurs « principalement marchands » (environ 280 000 salariés avec l'intérim) progresse en Auvergne de 1,0 %, rythme proche de celui enregistré au niveau métropolitain (+ 0,8 %). Cette croissance se produit après deux années de baisse importante, plus marquée en Auvergne qu'au niveau national. L'Auvergne a perdu en 2008 et 2009 près de 14 000 emplois salariés soit une baisse de 4,9 % contre 3,3 % en France.

En Auvergne comme en France métropolitaine, la hausse de l'emploi salarié en 2010 est soutenue par les services marchands dont les effectifs progressent de 4,0 % dans la région. La hausse des effectifs salariés est très dynamique dans l'intérim, secteur très sensible à la conjoncture : + 30,6 %. Les salariés intérimaires sont comptabilisés dans les services, quel que soit le secteur dans lequel ils effectuent leur mission. Hors intérim, les services marchands renouent également avec une croissance importante du nombre de salariés. Celui-ci augmente plus fortement en Auvergne (+ 1,9 %), qu'en France (+ 1,1 %).

Dans l'industrie et la construction, hors intérim, la baisse de l'emploi salarié se poursuit tant en Auvergne qu'au niveau national mais à un rythme nettement atténué par rapport à l'année précédente. L'effectif salarié dans l'industrie se replie de 1,6 % après un recul de 4,8 % en 2009. Il retrouve ainsi un rythme de baisse comparable à l'avant crise de 2008. Dans la construction, l'emploi diminue de 0,8 % après avoir enregistré une baisse de 3,0 % en 2009.

Avec une progression de 0,2 % en 2010, l'emploi salarié dans le commerce retrouve le chemin de la croissance, certes encore fragile mais en nette rupture par rapport aux deux années précédentes.

L'embellie concerne les quatre départements de la région. Dans l'Allier, l'emploi salarié reste stable après avoir fortement baissé en 2008 (- 2,3 %) et en 2009 (- 3,4 %). Dans les trois autres départements, les effectifs salariés progressent, sensiblement dans la Haute-Loire (+ 2,7 %) et à des rythmes moyens comparables au niveau régional dans le Puy-de-Dôme (+ 0,9 %) et le Cantal (+ 1,3 %).

Évolution de l'emploi salarié en 2010

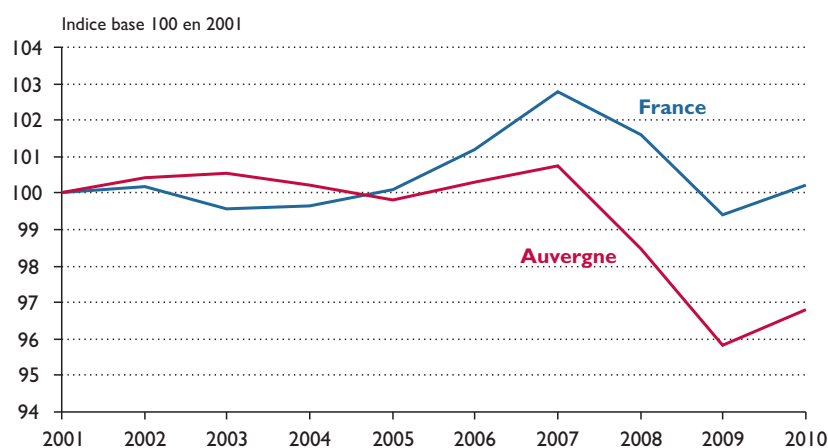
	Auvergne	France
Industrie	- 1,6 %	- 1,8 %
Construction	- 0,8 %	- 0,7 %
Commerce	+ 0,2 %	+ 0,4 %
Services marchands	+ 4,0 %	+ 2,4 %
hors intérim	+ 1,9 %	+ 1,1 %
intérim	+ 30,6 %	+ 19,6 %
Ensemble des secteurs marchands	+ 1,0 %	+ 0,8 %

Tous ces résultats sont en données « corrigées des variations saisonnières » (CVS).

Source : Insee, Estimations d'emploi

Nicolas MERLIN, Insee

Évolution de l'emploi salarié marchand



Source et champ

Source

Les estimations d'emploi salarié sont établies par l'Insee essentiellement à partir des informations transmises par les établissements employeurs aux Urssaf (Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales). Elles sont complétées par une estimation réalisée par la Dares (Direction de l'Animation, de la Recherche, des Études et des Statistiques au Ministère du travail, de l'emploi et de la santé) de l'emploi intérimaire, comptabilisé dans les services marchands.

Champ

Ces estimations portent sur le champ des secteurs dits « principalement marchands » qui couvre l'ensemble des secteurs hors agriculture, administration publique, enseignement, santé et action sociale. Les salariés des particuliers employeurs sont également exclus. Ce champ regroupe les activités les plus sensibles à la conjoncture et couvre les deux tiers de l'emploi salarié total en Auvergne. Les séries sont corrigées des variations saisonnières (CVS).

Marché du travail : tendance à l'amélioration

En Auvergne, fin 2010, le taux de chômage s'établit à 8,1 %, soit une baisse de 0,4 point sur un an. À l'échelon national, il atteint 9,2 % après une baisse annuelle légèrement plus faible qu'en Auvergne. Dans la région, la situation de l'Allier et de certaines zones d'emploi demeure toujours préoccupante. Leur taux de chômage se maintient à un niveau élevé et même parfois supérieur à la moyenne nationale.

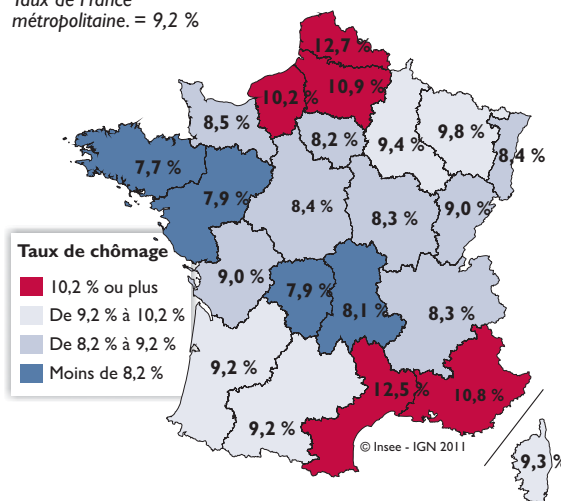
L'année 2010 s'achève sur une relative amélioration du marché du travail régional. Si le taux de chômage concerne encore 8,1 % de la population active (données provisoires corrigées des variations saisonnières), il s'avère inférieur de 0,4 point à celui enregistré fin 2009. L'amélioration porte essentiellement sur le 4^e trimestre, le taux ayant oscillé entre 8,4 % et 8,5 % lors des trois premiers. À l'échelon national, le niveau est plus élevé (9,2 % fin décembre 2010) malgré une baisse annuelle de 0,3 point. L'Auvergne se situe au 4^e rang des régions métropolitaines présentant le plus faible taux de chômage après la Bretagne (7,7 %), le Limousin (7,9 %) et les Pays de la Loire (7,9 %). La situation est contrastée au niveau départemental. Dans l'Allier, malgré une baisse de 0,4 point sur un an, le taux de chômage atteint 9,3 %. Depuis la fin 2008 il demeure légèrement supérieur à la moyenne nationale. Dans le Puy-de-Dôme et en Haute-Loire, le recul est également de 0,4 point, le taux s'élève à 8,4 % dans le premier et se limite à 7,4 % dans le second. Celui du Cantal demeure inférieur à 6,0 % depuis le 3^e trimestre 2006. En décembre 2010, il se situe à 5,4 %, avec une amélioration plus accentuée que dans les autres départements (- 0,5 point sur un an).

Fortes disparités parmi les zones d'emploi

La situation dans les 16 zones d'emploi de la région est encore plus nuancée. En décembre 2010, le taux de chômage reste particulièrement élevé dans quatre zones, malgré une amélioration notable pour trois d'entre elles : Thiers (11,3 %, soit 0,5 point de moins qu'en décembre 2009) ; Vichy (10,3 %, - 0,7 point) ; Montluçon (9,8 %, - 0,6 point). Dans la zone de Saint-Pourçain-sur-Sioule, le taux de chômage à 9,2 % se situe également très au-dessus de la moyenne régionale. Mais il n'était que de 8,4 % en décembre 2009).

Taux de chômage régionaux au 4^e trimestre 2010

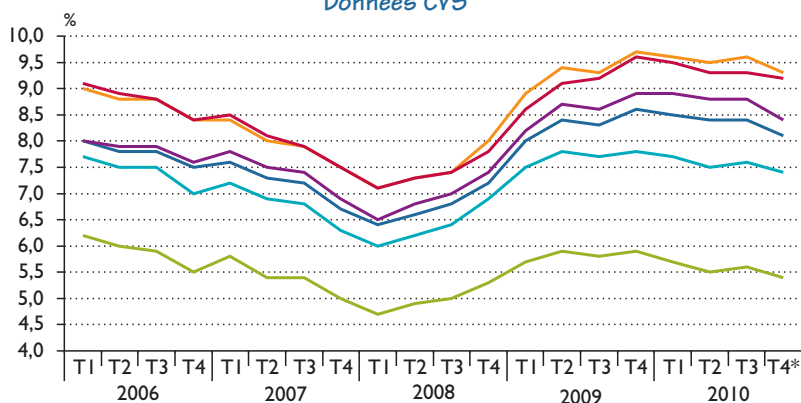
Taux de France métropolitaine = 9,2 %



Source : Insee, Taux de chômage localisés

Évolution des taux de chômage localisés en moyenne trimestrielle

Données CVS



*T4 provisoire



Source : Insee, Taux de chômage localisés

Dans les autres zones d'emploi de la région, l'écart avec la moyenne régionale s'échelonne de + 0,8 point (Issoire) à - 3,2 points (Mauriac). Dans la plupart d'entre elles, l'embellie de la fin de l'année 2010 se traduit par une réduction du taux de chômage par rapport à celui de décembre 2009. Seules les zones de Brioude (+ 0,1 point sur un an) et de Dompierre-sur-Besbre (+ 0,4 point) font exception. ■

Alain BATIFOULIER, Insee

Les politiques publiques de l'emploi accompagnent la sortie de crise

En 2010, malgré une embellie à l'été, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C augmente de 3,6 % et rejoint son niveau de début 2000. L'emploi salarié marchand non agricole entame une timide reprise. Dans ce contexte, l'État a maintenu sa politique de soutien et renforcé les dispositifs spécifiques des politiques d'emploi en particulier au cours du premier semestre. Ainsi, près de 21 800 nouveaux bénéficiaires ont bénéficié d'une aide publique à l'insertion en 2010 soit 2 000 de plus que l'année précédente. L'alternance connaît une forte progression, en particulier pour les contrats de courte durée.

Au cours de l'année 2010, en Auvergne, 12 251 conventions ont été signées sous l'un des deux contrats d'aide à l'emploi du contrat unique d'insertion (CUI) : 9 145 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et 3 106 contrats initiative emploi (CIE). Dans 9 % des cas, il s'agit de renouvellement de conventions initiales. Les prescriptions de CUI atteignent en 2010 leur plus haut niveau depuis la mise en place du Plan de cohésion sociale en 2005. Elles augmentent de 12,1 % par rapport à 2009.

Le secteur non marchand a bénéficié de plus de 9 000 contrats aidés

En 2010, le nombre de contrats prescrits dans le secteur non marchand augmente de 18 % et atteint 9 145 contrats soit 1 400 contrats supplémentaires. Depuis le 1^{er} janvier, le CUI-CAE remplace les anciens CAE et contrats d'avenir (CAV). Le CUI-CAE incite principalement les collectivités territoriales à recruter des emplois en contrats aidés. Le rythme de prescription est élevé jusqu'au mois d'octobre mais ralentit sur les deux derniers mois de l'année, les moyens affectés ne permettant la prescription que de

9 000 CUI-CAE. Les autorisations d'engagement au titre du CAE s'élèvent à 72,2 millions d'euros en 2010 (2 569 millions d'euros France entière) en progression de 78,3 % par rapport à 2009.

En ce qui concerne le positionnement territorial des contrats, l'attention a été plus particulièrement portée sur les bassins d'emploi industriels en reconversion tels que ceux de Montluçon, Riom, Issoire ou Thiers. Au final, le nombre de CAE dans le département du Puy-de-Dôme augmente de 25 % par rapport à 2009 ou encore de 16 % dans le département de l'Allier.

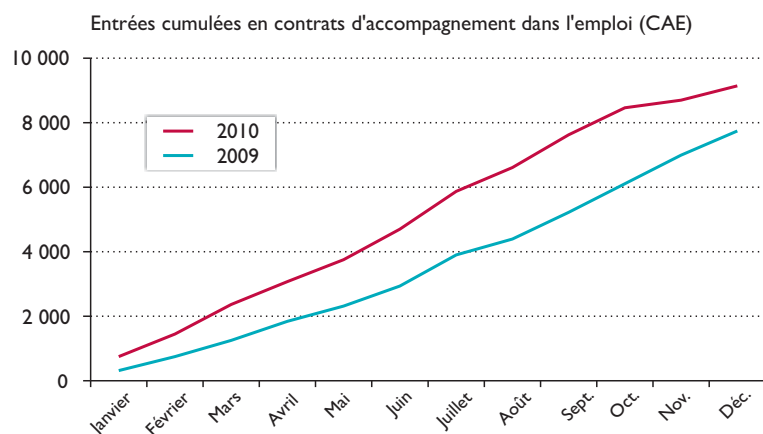
Un effort maintenu dans le secteur marchand, malgré les contraintes budgétaires

En 2010, les emplois salariés aidés dans le secteur marchand par abaissement des coûts salariaux (exonération de charges sociales ou aide financière à l'emploi) enregistrent une stagnation : 3 106 contrats initiative emploi (CIE) ont été prescrits dans la région après 3 180 en 2009. Mais ce maintien apparent pour l'année 2010 dissimule deux sous-périodes.

Au premier semestre, le rythme de prescription de CUI-CIE est très élevé, de l'ordre de 500 contrats par mois, dans la lignée du mouvement initié à l'été 2009. L'État étend sa politique active de soutien à l'emploi dans un environnement économique incertain jusqu'au mois de juin.

À partir du mois de juillet, on constate une petite embellie sur le marché du travail et l'État, contraint par des considérations budgétaires après la crise des dettes grecque et irlandaise, se désengage de sa politique onéreuse de contrats aidés dans les entreprises (autorisations d'engagement de 13,9 millions d'euros en 2010 pour la région Auvergne et 611 millions d'euros France entière). Le rythme de prescription ralentit à 37 contrats par mois en moyenne.

Un effort accru dans le secteur non marchand



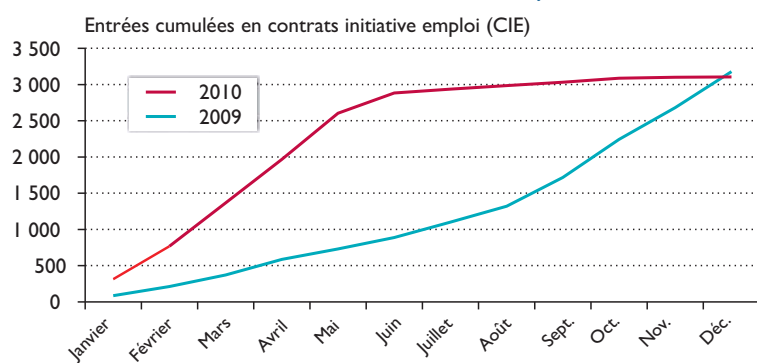
Source : Direccte Auvergne

Le contrat unique d'insertion - CUI

- ▶ Créé en décembre 2008, le contrat unique d'insertion - CUI - est déployé en métropole à compter du 1^{er} janvier 2010. Il regroupe les contrats initiative emploi (CUI-CIE) du secteur marchand et les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) du secteur non marchand. Les contrats insertion-revenu minimum d'activité (CI-RMA) et contrats d'avenir disparaissent.

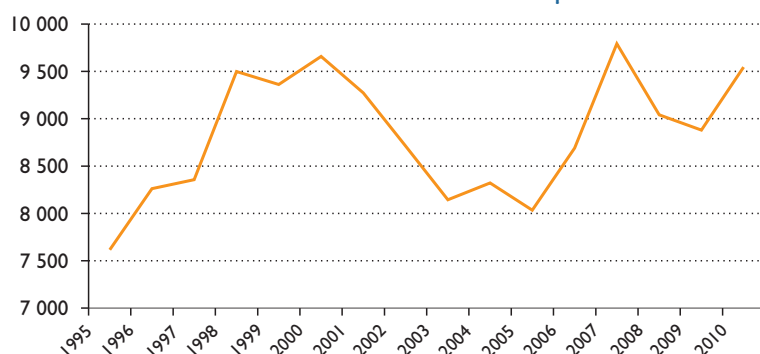
Au niveau des territoires, la prescription de CUI-CIE croît seulement dans le département de la Haute-Loire (677 contrats en 2010 contre 517 en 2009). Dans les autres départements, la prescription baisse d'environ 10 %.

La prescription des contrats initiative emploi intensive au premier semestre



Source : Direccte Auvergne

Les entrées en contrats d'alternance retrouvent leur plus haut niveau



Source : Direccte Auvergne

Après deux années de baisse, les entrées en alternance repartent

En 2010, 9 546 personnes sont entrées en contrats d'alternance. C'est 7,5 % de plus qu'en 2009 (8 880 entrées). L'augmentation des entrées concerne aussi bien les entrées en contrats de professionnalisation (2 870 soit + 19,1 % en 2010) que les entrées en contrats d'alternance (6 680 soit + 6,7 %). L'alternance tend désormais à représenter une variable d'ajustement pour les entreprises : en 2009, la baisse des contrats avait principalement affecté les contrats de courte durée (moins d'un an) ; en revanche, en 2010, ce sont ces mêmes contrats qui participent à la hausse des entrées. Les entrées en contrats de moins d'un an contribuent pour les deux tiers à la progression en 2010. À l'instar de l'intérim, les entreprises considèrent les contrats en alternance et principalement les contrats de professionnalisation comme un élément de flexibilité dans la gestion de leur main-d'œuvre. Les contrats en alternance consistent en l'alternance de périodes d'acquisition de savoir-faire en entreprise et de périodes de formation théorique dispensées en centres de formation ou par l'entreprise elle-même. En fonction de leur nature (apprentissage ou professionnalisation), les publics concernés diffèrent fortement. Ainsi, les jeunes qui entrent en contrat d'apprentissage sortent pour 60 % d'entre eux du système scolaire. Les demandeurs d'emploi (5 %) ou les salariés (3 %) représentent une part marginale. En revanche, les entrants en contrat de professionnalisation sont plutôt dans une démarche d'acquisition de compétence : 34 % des entrants en 2010 étaient auparavant salariés et 30 % demandeurs d'emploi. Seul un sur trois est issu de la formation initiale. ■

Benoît FONTAINE, Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

Une mesure pour l'emploi

À travers les aides à l'embauche qu'ils délivrent, l'État et les collectivités locales visent à promouvoir l'accès de personnes en besoin d'emploi au monde du travail, et à infléchir la sélectivité du marché. Le contrat unique d'insertion - CUI - regroupe désormais les aides qui constituaient le Plan de cohésion sociale de 2005. Il reprend l'idée d'assortir la délivrance d'aides à l'engagement d'actions favorisant l'insertion durable des salariés.

Le contrat unique d'insertion fait bénéficier d'une aide financière. Son montant et sa durée sont fixés localement par le Préfet de région. Cette aide se calcule en fonction d'un pourcentage du SMIC par heure travaillée, dans la limite de la durée légale hebdomadaire de travail. Elle ne peut excéder :

- ▶ 95 % du SMIC brut pour les embauches en CUI-CAE ;
- ▶ 47 % du SMIC brut pour les embauches en CUI-CIE.

Il fait également bénéficier d'exonérations de charges sociales. Ces exonérations concernent l'ensemble des heures rémunérées, dans la limite du SMIC et de la durée légale du travail (ou la durée conventionnelle si elle est inférieure).

La durée du contrat de travail et celle de la convention CUI

La durée de la convention CUI est limitée à 24 mois. Dans certaines situations, elle peut être prolongée jusqu'à 5 ans (si le salarié a plus de 50 ans au moment du renouvellement et était bénéficiaire d'un minima social au moment de l'embauche, ou s'il est reconnu travailleur handicapé, ou s'il termine une formation). Elle peut être égale à la durée du contrat de travail. Elle peut également lui être inférieure.

Le contrat de travail est un CDI (y compris dans le secteur non marchand). Un CDD est possible ; il doit durer au moins 6 mois. Dans le cadre du CUI, un CDD peut aller jusqu'à 24 mois (possibilité de prolongation au-delà dans les conditions ci-dessus évoquées). La durée hebdomadaire de travail doit être au moins égale à 20 heures.

Les effectifs scolaires de 2010-2011 en Auvergne

En 2010, en Auvergne 225 047 élèves sont scolarisés dans les établissements du premier et du second degré publics et privés. Les effectifs ont légèrement augmenté par rapport à l'année précédente. Néanmoins, seul le secteur public bénéficie de cette hausse tandis que le secteur privé accuse un solde négatif. Les prévisions académiques pour la prochaine rentrée scolaire sont à la baisse tant pour les secteurs public et privé que pour les premier et second degrés.

Les établissements scolaires des premier et second degrés couvrent 65 % des communes d'Auvergne

L'Académie de Clermont-Ferrand compte 1 668 établissements des premier et second degrés dont 86,7 % relèvent du secteur public. Les établissements publics représentent 90,5 % des établissements dans le premier degré contre 68,3 % dans le second. C'est le département de la Haute-Loire qui rassemble la plus forte part d'établissements privés : 28,7 %.

L'Académie compte 1 310 communes. 463 n'accueillent aucun établissement scolaire des premier et second degrés. La population moyenne de ces communes est de 179 habitants et elles représentent 6 % de la population auvergnate. À la dernière rentrée scolaire 13 établissements ont été fermés, 10 dans le premier degré et 3 dans le second degré. Le secteur public a enregistré 8 fermetures et le privé 5. Elles se concentrent principalement dans les départements de la Haute-Loire (4) et du Puy-de-Dôme (6).

Rentrée scolaire 2010 : une hausse modérée des effectifs globaux et un secteur privé en baisse

À la rentrée scolaire 2010, 225 047 élèves sont inscrits dans les premier et second degrés de l'Académie. Le premier degré accueille dans les écoles

121 446 élèves (54,0 %). Dans le second degré, les collèges, lycées généraux et technologiques (y compris classes préparatoires aux grandes écoles et sections de techniciens supérieurs), lycées professionnels et établissements régionaux d'enseignement adapté scolarisent 103 601 élèves (46,0 %). La part des effectifs du secteur public est respectivement de 85,1 % et de 78,4 % dans le premier degré et dans le second degré soit une part globale du secteur public de 82,0 %. C'est la Haute-Loire qui scolarise le plus grand nombre d'élèves dans le secteur privé (35,6 %).

À la rentrée scolaire 2010 les effectifs progressent de 317 élèves (+ 0,1 %). Ce solde positif masque, une baisse de 402 élèves (- 0,3 %) pour le premier degré et une hausse de 719 élèves (+ 0,7 %) pour le second, mais aussi de grands écarts entre le public et le privé. En effet, globalement les effectifs du public augmentent de 1 071 élèves (+ 0,6 %) alors que ceux du privé baissent de 754 élèves (- 1,8 %).

Dans le premier degré et dans les départements de l'Allier, du Cantal et de la Haute-Loire la variation des effectifs est négative à la fois dans le public et le privé. C'est dans le Cantal que la baisse du secteur privé est la plus importante (- 5,9 %). Seul le Puy-de-Dôme enregistre une progression dans le public avec 296 élèves (+ 0,6 %) et une baisse dans le privé de 139 élèves (- 2,1 %).

Dans le second degré la hausse des effectifs de 719 élèves (+ 0,7 %) recouvre une baisse dans le secteur privé de 305 élèves (- 1,3 %) et une progression dans le public de 1 024 élèves (+ 1,3 %). Si le Puy-de-Dôme est le plus fort contributeur à la hausse du public avec 575 élèves (+ 1,5 %), la Haute-Loire avec 240 élèves (+ 2,2 %) bénéficie du plus fort taux de progression.

Alors que le nombre d'élèves de la 6^e à la 3^e et celui de l'enseignement professionnel progressent respectivement de 604 (+ 1,0 %) et de 273 (+ 2,2 %), l'enseignement général et technologique en lycée en perd 208 (- 0,9 %) en raison de la forte baisse du privé de 298 élèves (- 5,0 %).

Effectifs des élèves des établissements du premier et second degré rentrée scolaire 2010

	Premier degré	Second degré	Total	Poids
Allier	27 388	22 220	49 608	22,0 %
Cantal	10 436	8 003	18 439	8,2 %
Haute-Loire	15 691	10 909	26 600	11,8 %
Puy-de-Dôme	49 877	40 090	89 967	40,0 %
Total public	103 392	81 222	184 614	82,0 %
Allier	2 466	3 307	5 773	2,6 %
Cantal	1 688	1 925	3 613	1,6 %
Haute-Loire	7 476	7 231	14 707	6,5 %
Puy-de-Dôme	6 424	9 916	16 340	7,3 %
Total privé	18 054	22 379	40 433	18,0 %
Total Public et privé	121 446	103 601	225 047	100,0 %

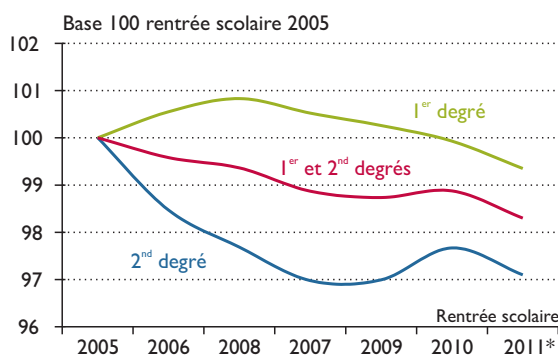
Source : Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand

Dans l'Académie 8,4 % des élèves du second degré sont hébergés en internat (9,0 % pour le public et 6,4 % pour le privé). Les demi-pensionnaires représentent 66,0 % des effectifs avec une très forte disparité entre le secteur public (71,9 %) et le secteur privé (44,5 %). Ces chiffres sont similaires à ceux de l'an passé.

Rentrée scolaire 2011 une baisse des effectifs attendue

La tendance à la baisse des effectifs devrait se poursuivre. À la rentrée scolaire 2011 une baisse de 900 élèves est attendue. Le premier degré devrait perdre 700 élèves et le second 200 élèves. Toutefois, pour ce dernier le secteur public progresserait très légèrement de 200 élèves tandis que le secteur privé perdrait environ 400 élèves.

Évolution des effectifs des premier et second degrés publics et privés entre 2005 et 2011



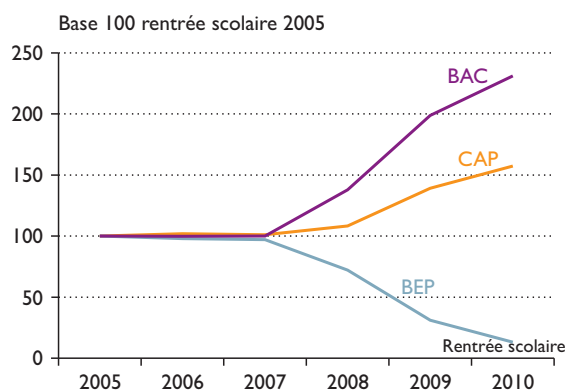
* Prévisions

Source : Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand

Un accroissement du niveau de qualification dans les filières professionnelles grâce à la réforme de la voie professionnelle

Depuis 2005, la part de l'enseignement professionnel sur l'ensemble du second cycle a progressé de 2 points. La rénovation de la voie professionnelle expérimentée à partir de 2003 et généralisée en 2009 a conduit à de nouvelles répartitions des effectifs d'élèves. Avec 2 294 élèves en 2010 le CAP a progressé de 57,3 % depuis 2005. Le BEP, amené à disparaître pour la rentrée 2012, compte désormais moins de 1 000 élèves et le baccalauréat professionnel en 3 ans 9 237 élèves. Ainsi parmi les sortants de 3^e qui intègrent une formation professionnelle, 64,6 % le font dans une formation de niveau IV. Ce taux était inférieur à 4,0 % avant 2008.

Évolution de l'enseignement professionnel entre 2005 et 2010



Source : Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand

Champ

- Premier degré : maternelles et écoles primaires ;
- Second degré : de la sixième au post-baccalauréat (classes préparatoires aux grandes écoles et sections de techniciens supérieurs) ;
- Établissements de l'Académie de Clermont-Ferrand des secteurs public et privé sous contrat sous la tutelle du ministère de l'Éducation Nationale.

Ouvert en décembre 2005 le centre de formation pour apprentis de l'Éducation nationale (CFA ENA) accueille des élèves en apprentissage dans plus d'une vingtaine d'établissements scolaires publics ainsi que dans l'entreprise Michelin. De 63 en 2006, les effectifs du CFA ENA sont passés à 263 en 2008 pour atteindre 335 élèves à la rentrée scolaire 2010, répartis dans plus de 60 formations, du niveau VI au niveau III. ■

Éric LOUSTAU
Service Statistique Académique
Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand

Pour en savoir +

- ▶ stat.ac-clermont.fr
- ▶ ssa@ac-clermont.fr

Les professionnels de santé auvergnats en 2010

En 2010, en Auvergne, 23 000 professionnels de santé exercent à titre libéral ou salarié, qu'ils soient remplaçants ou non. Au regard de la situation nationale, la région apparaît peu dotée dans certaines professions. Elle présente les densités parmi les plus faibles de l'hexagone pour les métiers de psychomotricien, orthophoniste, pédicure podologue et opticien lunetier. L'Auvergne manque également de médecins spécialistes. Le phénomène de vieillissement de la profession médicale, constaté également au plan national, pose la question du renouvellement des effectifs au cours de la prochaine décennie.

Au 1^{er} janvier 2010, avec près de 12 800 personnes, les infirmiers représentent plus de la moitié des effectifs auvergnats des professions de santé. Les médecins généralistes viennent ensuite (2 169), suivis des médecins spécialistes (1 923), des pharmaciens, (1 830, dont 1 273 titulaires d'officine ou adjoints, qui exercent dans 593 officines de ville), des masseurs kinésithérapeutes (1 457). Les autres professions comptent chacune moins de 1 000 représentants.

S'intéresser aux effectifs donne un aperçu de l'offre de soins mais ne permet pas une interprétation directe de l'offre en professionnels de santé. Pour apprécier les effectifs d'une profession, il faut les mettre en regard des besoins de santé de la population. L'indicateur classique est celui de la densité. Cet indicateur ne reflète bien sûr en rien les disparités territoriales qui peuvent apparaître au niveau infrarégional ou infradépartemental. Il peut aussi se heurter à l'évolution de pratiques et des aspira-

tions professionnelles, par exemple pour les médecins généralistes, recul de l'âge à l'installation, augmentation du nombre de remplaçants, recul de la médecine générale de premier recours.

L'Auvergne apparaît moins dotée que la moyenne française pour sept professions de santé

Le constat réalisé à travers l'indicateur de la densité de professionnels permet de souligner l'inégalité de répartition avec la moyenne française pour certains métiers.

Ainsi, alors que les besoins de soins progressent du fait des avancées médicales, de l'interdépendance croissante des métiers dans la prise en charge de patients et du vieillissement de la population auvergnate, la région apparaît :

- moins bien dotée qu'au plan national pour sept professions de santé : médecins spécialistes, opticiens lunetiers, orthophonistes, pédicures podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, diététiciens. En particulier, l'Auvergne présente les densités parmi les plus faibles de l'hexagone pour les psychomotriciens, les orthophonistes, les pédicures podologues et les opticiens lunetiers ;
- dotée de façon équivalente (fourchette de densité comprise entre - 5 % et + 5 %) pour six professions : médecins généralistes, masseurs kinésithérapeutes, sages-femmes, chirurgiens dentistes, audioprothésistes, manipulateurs d'électroradiologie ;
- mieux dotée pour trois professions : infirmiers, pharmaciens et orthoptistes.

Professionnels de santé exerçant à titre libéral ou salarié au 1^{er} janvier 2010 en Auvergne

L'Auvergne globalement bien positionnée pour les professions de premier recours : médecins généralistes, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes, pharmaciens, chirurgiens dentistes.

Professions	Auvergne	Densité *pour 100 000 habitants		Rapport de densité entre la région et la France métropolitaine	Rang de la densité auvergnate sur les 22 régions
	Nombre	Auvergne	France métropolitaine		
Médecins généralistes	2 169	162	162	100	11 ^e
Médecins spécialistes	1 923	143	172	83	12 ^e
Ensemble des médecins	4 092	305	334	91	11 ^e
Pharmaciens	1 830	136	119	114	2 ^e
Chirurgiens dentistes	932	69	66	105	8 ^e
Infirmiers	12 788	953	830	115	3 ^e
Masseurs kinésithérapeutes	1 457	109	111	98	10 ^e
Manipulateurs d'électroradiologie (ERM)	572	43	45	96	13 ^e
Sages femmes	402	140	133	105	13 ^e
Opticiens-lunetiers	314	23	33	70	22 ^e
Orthophonistes	245	18	31	58	21 ^e
Pédicures-podologues	154	11	18	61	21 ^e
Diététiciens	138	10	11	91	11 ^e
Ergothérapeutes	132	10	12	83	14 ^e
Psychomotriciens	109	8	12	67	19 ^e
Orthoptistes	86	6	5	120	4 ^e
Audio-prothésistes	53	4	4	100	9 ^e
Ensemble professionnels de santé	23 304	///	///		

* La densité rapporte le plus souvent le nombre de professionnels à la population totale, sauf exception, comme par exemple celui des sages-femmes (100 000 femmes de 15 à 49 ans)

Source : DREES ; ARS, ADEL1 base statistique - 1^{er} janvier 2010

Certaines professions de santé sont inégalement réparties sur le territoire auvergnat

Le Puy-de-Dôme est le mieux équipé, toutes professions confondues, les valeurs de densités de professionnels sont proches ou supérieures aux moyennes nationales. L'influence clermontoise, avec son plateau technique développé, se ressent fortement.

Le Cantal et la Haute-Loire, départements plus ruraux, apparaissent moins bien lotis, hormis pour la profession d'infirmier. Pour les professions médicales, l'offre en médecins spécialistes est très faible. La situation de la Haute-Loire doit être nuancée car il ne faut pas négliger l'influence de l'agglomération stéphanoise : son plateau technique conséquent pallie la partie yssingelaise dans laquelle les médecins spécialistes sont proportionnellement moins présents.

L'Allier connaît des dotations très variables selon le type de professionnels de santé avec des densités peu élevées pour certaines professions et à l'inverse des dotations conséquentes comme par exemple pour les infirmiers.

Densité* des professionnels de santé pour 100 000 habitants au 1^{er} janvier 2010

Des densités le plus souvent plus faibles dans le Cantal et en Haute-Loire

Professions	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme
Médecins généralistes	149	152	143	177
Médecins spécialistes	119	105	69	192
Ensemble des médecins	267	257	212	370
Pharmaciens	134	130	105	150
Chirurgiens dentistes	57	53	53	86
Infirmiers	1 039	956	960	904
Masseurs kinésithérapeutes	114	92	88	117
Manipulateurs d'électroradiologie (ERM)	37	46	26	51
Sages femmes	152	130	115	144
Opticiens-lunetiers	27	26	26	20
Orthophonistes	13	10	22	22
Pédicures-podologues	14	8	12	11
Diététiciens	8	10	10	12
Ergothérapeutes	9	14	4	11
Psychomotriciens	8	9	7	8
Orthoptistes	8	4	2	8
Audio-prothésistes	5	3	5	3

* la densité rapporte le plus souvent le nombre de professionnels à la population totale, sauf exception comme par exemple celui des sages-femmes (100 000 femmes de 15 à 49 ans)

Source : DREES ; ARS, ADELI base statistique - 1^{er} janvier 2010

Pour en savoir +

- ▶ « Les médecins au 1^{er} janvier 2010 », Documents de travail, Série statistiques, n° 152, février 2011, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES).
- ▶ « Les professions de santé au 1^{er} janvier 2010 », Documents de travail, Série statistiques, n° 144, mai 2010, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES).

Viellissement de certaines professions

Dans certains métiers de la santé, les effectifs vieillissent, avec toutefois des différences notables.

Les opticiens lunetiers, les diététiciens, les ergothérapeutes, les psychomotriciens et les audioprothésistes sont en moyenne les plus jeunes. Ces professions ne suscitent pas d'inquiétude s'agissant du renouvellement des effectifs. La part des professionnels âgés de 55 ans ou plus, génération susceptible de partir à la retraite dans les dix prochaines années est relativement faible et la relève des jeunes générations (moins de 40 ans) apparaît nombreuse.

Les autres professions (pédicures podologues, masseurs kinésithérapeutes, manipulateurs d'électroradiologie, infirmiers, orthophonistes, sages-femmes), sont âgées, en moyenne, de 42,7 à 44,3 ans. La relève des jeunes générations apparaît également satisfaisante. En fait, quatre professions voient coexister une part importante des effectifs de 55 ans ou plus avec une faible proportion de jeunes de moins de 40 ans : il s'agit des médecins généralistes, des médecins spécialistes et dans une moindre mesure, des pharmaciens et des chirurgiens-dentistes. Ces professions pourraient présenter des signes de dégradation de leur démographie dans les années à venir.

Une féminisation plus marquée pour certaines professions de santé

Les professions de santé sont très fortement féminisées, en Auvergne comme au plan national, avec néanmoins quelques écarts marqués pour quelques métiers.

Les femmes occupent l'essentiel des postes de sages-femmes, psychomotriciens, orthophonistes, diététiciens, orthoptistes ergothérapeutes, infirmiers, manipulateurs d'électroradiologie, pharmaciens, pédicures podologues.

La répartition par sexe est plus équilibrée pour les opticiens lunetiers, les masseurs kinésithérapeutes. En revanche, le taux de féminisation est moins élevé parmi les audioprothésistes, chirurgiens-dentistes, médecins généralistes, et médecins spécialistes. Toutefois un renversement de tendance s'opère pour les médecins depuis quelques années et les jeunes générations se féminisent. ■

Marie-Laure RONGÈRE,
Mission stratégie régionale de santé,
Agence régionale de santé

La loi du 21 juillet 2009 dite loi « hôpital, patients, santé, territoires » a confié aux Agences régionales de santé l'élaboration d'un projet régional de santé.

Arrêté pour 5 ans, ce projet définit les priorités de santé, l'organisation et la répartition de l'offre en santé.

Dans ce cadre, l'ARS d'Auvergne va approfondir tout au long de l'année 2011 avec les partenaires de santé les éléments de diagnostic sur la démographie des professions de santé présentés ici. En particulier une approche prospective et territorialisée sera privilégiée.

Des actions pour lutter contre la désertification médicale seront déterminées dans le cadre d'un programme spécifique à la région.

Action sociale : une année 2010 contrastée

En 2010, la Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale a délivré 1 128 diplômes professionnels dans le secteur du sport, de l'animation et du social, soit + 13 % par rapport à l'année précédente. Le dispositif de structures d'accueil pour personnes en difficulté sociale est diversifié mais reste sous-dimensionné avec 4 704 places disponibles sur la région. On enregistre par ailleurs une très légère baisse du nombre de licences sportives (- 0,3 %) et une diminution du nombre de séjours de mineurs accueillis sur la région (- 2 %).

Un dispositif diversifié mais sous-dimensionné de structures d'accueil pour personnes en difficulté sociale

Dans le champ de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion, l'année 2010 a été consacrée à la mise en place de la stratégie de refondation dans la logique nationale du « logement d'abord ». Ainsi, le dispositif « Maisons relais » connaît actuellement une montée en charge progressive, de même que les résidences sociales, alors que les capacités des structures de type Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) se stabilisent.

En Auvergne, avec un accès au logement des personnes en difficultés sociales relativement fluide, le dispositif d'hébergement reste globalement sous-dimensionné par rapport à celui de régions comparables, situation qui impacte surtout le dé-

partement du Puy-de-Dôme. Ainsi, les effets de la régionalisation de l'instruction des demandes d'asile dans ce département chef-lieu se traduisent par une demande d'hébergement/logement en très nette hausse et une saturation des dispositifs d'accueil et d'hébergement, en particulier en matière d'urgence sociale.

Baisse du nombre d'accueil de séjours pour mineurs

Au total, l'Auvergne possède 412 locaux avec hébergement pouvant accueillir des centres de vacances pour une capacité d'accueil de 33 040 personnes. La région compte 690 organisateurs actifs de séjours (avec ou sans hébergement). Ces chiffres sont en augmentation par rapport à l'année précédente (gain de 16 locaux et de 1 574 personnes en capacité d'accueil et de 29 organisateurs). En 2009/2010, 1 754 séjours* ont été déclarés en Auvergne, soit 177 de moins que l'année précédente. Si tous les départements enregistrent une baisse, le Puy-de-Dôme est le département le plus touché (118 en moins, soit une baisse de 14 % par rapport à la période précédente). Les diminutions sont nettement moins marquées dans le Cantal (- 7,5 %), la Haute-Loire (- 6,1 %) et surtout de l'Allier (- 3,4 %).

En 2009/2010, l'Auvergne a accueilli 2 406 séjours* soit 53 séjours de moins par rapport à l'année précédente. Mis à part le Cantal (gain de 12 séjours), le Puy-de-Dôme (- 11 séjours) comme la Haute-Loire et l'Allier (- 27 séjours chacun) ont été moins attractifs que l'année précédente.

* Les séjours déclarés en Auvergne peuvent se dérouler dans une autre région. Un grand nombre de séjours accueillis sur le territoire auvergnat n'ont pas été déclarés dans notre région.

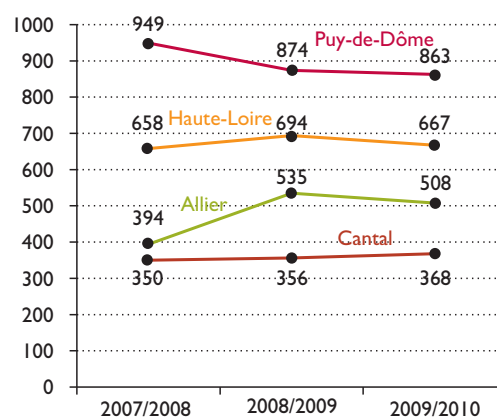
Capacité des structures d'accueil

Types de structures	Capacité installée
Établissements d'accueil mère-enfant	42
Foyers de l'enfance	174
Maisons d'enfants à caractère social	874
Centre de Placement Familial Socio-Éducatif (CPFSE)	10
Établissements expérimentaux pour l'enfance protégée	8
Clubs, équipes de prévention	n.c.
Service d'Actions Éducatives en Milieu Ouvert (AEMO)	n.c.
Services d'enquêtes sociales	n.c.
Abris et haltes de nuit - Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)	463
Autres centres d'accueil	71
Centres d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA)	457
Foyers de travailleurs migrants	217
Foyers de jeunes travailleurs	590
Logements foyers non spécialisés	70
Lieux de vie	17
Maisons relais - Pensions de famille - Résidences accueil	162
Résidences sociales hors maisons relais	1 549
Total	4 704

n.c. : structures non concernées par les capacités d'accueil

Source : Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale, Finess au 31 décembre 2010

Évolution du nombre de séjours accueillis



Source : Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale

Augmentation du nombre de diplômes professionnels délivrés

En 2010, la DRJSCS a délivré 1 128 diplômes professionnels dans les secteurs du sport, de la jeunesse et du social. Comme l'année précédente, ce nombre est encore en augmentation (132 diplômes supplémentaires par rapport à 2009 soit +13 %). Cette forte progression concerne les diplômes sociaux (149 diplômes supplémentaires par rapport à l'année précédente, soit + 42 %), alors que l'on enregistre à l'inverse une baisse sur les domaines sportif et socio-culturel (17 diplômes en moins, soit - 3 %). Le Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport est de loin le diplôme le plus délivré et représente à lui seul un tiers du nombre total. On notera les fortes augmentations du nombre de diplômes délivrés pour le Diplôme d'État d'aide médico-psychologique et le Diplôme d'État d'assistant familial. Les autres variations significatives concernent des diplômes peu délivrés. En outre, la DRJSCS a délivré 1 182 diplômes professionnels paramédicaux.

Nombre de diplômes professionnels dans le secteur de la jeunesse, du sport et de la cohésion sociale délivrés

	2009	2010	Évolution 2010/2009	Évolution 2010/2009 (en %)
Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS)	378	390	+ 12	+ 3,2 %
Diplôme d'État d'aide médico-psychologique (DEAMP)	147	246	+ 99	+ 67,3 %
Diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS)	165	160	- 5	- 3,0 %
Brevet d'État d'éducateur sportif 1 ^{er} degré (BEES 1)	161	155	- 6	- 3,7 %
Diplôme d'État d'assistant familial (DEAF)	26	65	+ 39	+ 150,0 %
Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS)	74	58	- 16	- 21,6 %
Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité sociale (CAFERUIS)	5	17	+ 12	+ 240,0 %
Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien BAPAAT)	17	14	- 3	- 17,6 %
Diplôme d'État d'ingénierie sociale (DEIS)	7	10	+ 3	+ 42,9 %
Diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DESJEPS)	7	8	+ 1	+ 14,3 %
Diplôme d'État de médiateur familial (DEMF)	4	5	+ 1	+ 25,0 %
Brevet d'État d'éducateur sportif 2 ^e degré (BEES 2)	2	0	- 2	- 100,0 %
Diplôme d'État aux fonctions d'animation (DEFA)	3	0	- 3	- 100,0 %
Total	996	1 128	+ 132	+ 13,3 %

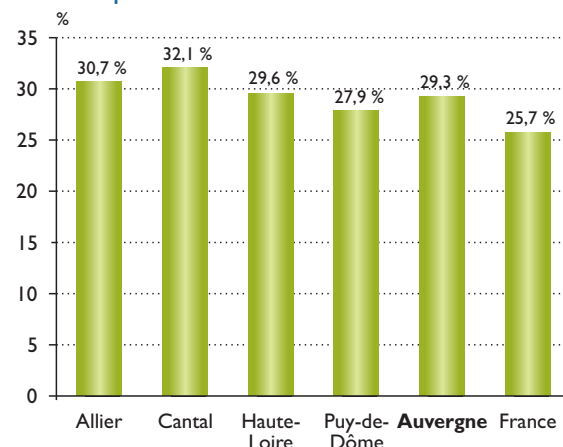
Source : Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale

Très légère baisse du nombre de licences sportives

En 2009/2010, le nombre de licences sportives délivrées en Auvergne toutes catégories confondues diminue légèrement par rapport à l'année précédente. Toutefois, celles de fédérations pour handicapés (surtout le sport adapté) sont en nette progression.

Six fédérations se distinguent par une très importante hausse du nombre de licences : l'haltérophilie/musculation/force athlétique/culturisme (+ 137 %), le taekwondo/disciplines associées (+ 110 %), le sauvetage/secourisme (+ 69 %), le muay thai/disciplines associées (+ 62 %), le twirling bâton (+ 58 %) et la danse (+ 51 %).

Taux de pénétration des licences fédérales



Source : Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale

Le taux de pénétration a été calculé en faisant le rapport du nombre de licences fédérales à la population de moins de soixante ans. Le Cantal affiche le meilleur taux (32,1 %), le Puy-de-Dôme le plus faible (27,9 %). Cependant le taux de chaque département est nettement supérieur à celui enregistré au plan national. ■

Nombre et évolution de licences sportives

Catégories de licences	Nombre en 2009/2010	Évolution par rapport à 2008/2009	Évolution par rapport à 2008/2009 (en %)
Olympiques	164 055	+ 769	+ 0,5 %
Non olympiques	64 477	- 134	- 0,2 %
Multisports, affinitaires	61 319	- 837	- 1,3 %
Handicapés	1 722	+ 353	+ 25,8 %
Scolaires, universitaires	42 252	- 1 249	- 2,9 %
Total	333 825	- 1 098	- 0,3 %

Source : Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale

Éric RUTAUULT,
Direction régionale de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion sociale

La Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS) porte les politiques de l'État en matière de lien social. Les quatre exemples de thèmes choisis permettent de donner une indication sur les tendances 2010 dans les domaines social, du sport, de la jeunesse, de la vie associative et de l'éducation populaire.

Les Dossiers

En Auvergne, la situation s'améliore après la crise. Ainsi, 2010 est une meilleure année pour l'agriculture, l'industrie, la construction et dans une moindre mesure pour le commerce. Après la récession de 2009, le chiffre d'affaires de l'industrie se redresse en 2010. Le nombre de logements autorisés repart à la hausse après trois années de baisse. Dans le commerce, après une année 2009 difficile, la consommation retrouve un relatif dynamisme dans les secteurs alimentaire et culture-sports-loisirs, mais la vraie reprise se fait toujours attendre.

L'année 2010 s'achève sur une relative amélioration du marché du travail. Le taux de chômage s'établit à 8,1 %, soit une baisse de 0,4 point sur un an. L'Auvergne se situe au 4^e rang des régions métropolitaines présentant le plus faible taux de chômage après la Bretagne (7,7 %), le Limousin (7,9 %) et les Pays de la Loire (7,9 %). Après deux années de baisse sensible, l'emploi salarié marchand progresse en Auvergne à un rythme proche de celui du niveau de la France métropolitaine (+ 1,0 % contre 0,8 %). La reprise, timide au premier semestre, se renforce ensuite.

Cependant, malgré cette conjoncture positive, les effets des mesures de soutien au marché de l'automobile semblent s'essouffler et le nombre d'immatriculations de voitures particulières diminue.

Enfin, après une année 2009 difficile, le tourisme auvergnat affiche des résultats satisfaisants.

